



Bruxelles, le 4 mai 2022
(OR. en)

7371/22
COR 1 (da,es,fr)

COPS 130	PROCIV 36
POLMIL 72	ESPACE 27
EUMC 95	POLMAR 26
CSDP/PSDC 155	MARE 24
CFSP/PESC 394	COMAR 23
CIVCOM 50	COMPET 165
RELEX 373	IND 77
JAI 371	RECH 144
HYBRID 27	COTER 79
DISINFO 24	POLGEN 41
CYBER 87	CSC 111

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Une boussole stratégique en matière de sécurité et de défense - Pour une Union européenne qui protège ses citoyens, ses valeurs et ses intérêts, et qui contribue à la paix et à la sécurité internationales

Les délégations trouveront en annexe la boussole stratégique en matière de sécurité et de défense - Pour une Union européenne qui protège ses citoyens, ses valeurs et ses intérêts, et qui contribue à la paix et à la sécurité internationales, approuvée par le Conseil lors de sa session qui s'est tenue le 21 mars 2022.

Une boussole stratégique en matière de sécurité et de défense

Pour une Union européenne qui protège ses citoyens, ses valeurs et ses intérêts, et qui contribue à la paix et à la sécurité internationales

SYNTHÈSE

Le retour de la guerre en Europe, avec l'agression injustifiée et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine, ainsi que des mutations géopolitiques majeures mettent à l'épreuve notre capacité à promouvoir notre vision et à défendre nos intérêts. Nous vivons une période de concurrence stratégique et de menaces complexes pour la sécurité. Nous assistons à une augmentation des conflits, des déploiements et des agressions militaires ainsi que des sources d'instabilité dans notre voisinage et au-delà, ce qui entraîne de grandes souffrances sur le plan humanitaire et des déplacements de population. Les menaces hybrides augmentent en termes tant de fréquence que d'impact. L'interdépendance est de plus en plus conflictuelle et le soft power utilisé comme une arme: les vaccins, les données et les normes technologiques sont autant d'instruments de concurrence politique. L'accès à la haute mer, à l'espace extra-atmosphérique et à l'environnement numérique est de plus en plus remis en cause. Nous sommes confrontés à des tentatives croissantes de contrainte économique et énergétique. En outre, les conflits et l'instabilité sont souvent aggravés par l'effet multiplicateur de menaces du changement climatique.

L'Union européenne est plus unie que jamais. Nous sommes résolus à défendre l'ordre de sécurité européen. La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance à l'intérieur de frontières internationalement reconnues devraient être pleinement respectées. En soutenant l'Ukraine face à l'agression militaire commise par la Russie, nous faisons preuve d'**une détermination sans précédent à rétablir la paix en Europe, conjointement avec nos partenaires.** Une Union plus forte et plus capable dans le domaine de la sécurité et de la défense contribuera positivement à la sécurité globale et transatlantique et est complémentaire à l'OTAN, qui reste le fondement de la défense collective pour ses membres. La relation transatlantique et la coopération entre l'UE et l'OTAN, dans le plein respect des principes énoncés dans les traités et de ceux que le Conseil européen a adoptés, y compris les principes d'inclusivité, de réciprocité et d'autonomie décisionnelle de l'UE, sont fondamentales pour notre sécurité globale. L'UE réaffirme son intention d'accroître son soutien à l'ordre mondial fondé sur des règles et articulé autour des Nations unies. Elle renforcera en outre son partenariat stratégique avec l'OTAN et intensifiera sa coopération avec les partenaires régionaux, notamment l'OSCE, l'UA et l'ASEAN.

Cet environnement sécuritaire plus hostile nous impose de faire un saut quantique et d'accroître notre capacité et notre volonté d'agir, de renforcer notre résilience ainsi que de garantir la solidarité et l'assistance mutuelle. La solidarité entre les États membres est exprimée à l'article 42, paragraphe 7, du TUE. L'UE doit accroître sa présence, son efficacité et sa visibilité dans son voisinage et sur la scène mondiale grâce à des efforts et à des investissements conjoints. Ensemble, nous pouvons peser sur l'avenir du monde en suivant une ligne d'action stratégique. Nous devons agir en tant qu'acteur politique fort et cohérent pour défendre les valeurs et les principes qui sous-tendent nos démocraties, assumer davantage de responsabilités pour la sécurité de l'Europe et de ses citoyens et soutenir la paix et la sécurité internationales, ainsi que la sécurité humaine, en collaboration avec nos partenaires, tout en reconnaissant le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres.

La boussole stratégique établit un niveau d'ambition élevé pour nos priorités en matière de sécurité et de défense:

1. en fournissant une **évaluation commune de notre environnement stratégique**, des menaces et des défis auxquels nous sommes confrontés, et de leurs conséquences pour l'UE;
2. en apportant **davantage de cohérence et une motivation commune** aux actions déjà en cours dans le domaine de la sécurité et de la défense;
3. en définissant **de nouvelles façons et de nouveaux moyens** d'améliorer notre capacité collective à défendre la sécurité de nos citoyens et de notre Union;
4. en fixant des **objectifs et des étapes clairs** afin de mesurer les progrès accomplis.

À cette fin, nous nous engageons à mener les actions prioritaires concrètes ci-après dans nos quatre axes de travail:

AGIR

Nous devons être capables d'**agir rapidement et avec fermeté** dès lors qu'une crise survient, avec des partenaires si possible et seuls si nécessaire. À cette fin, nous nous emploierons à:

1. **renforcer nos missions et opérations PSDC civiles et militaires** en les dotant de mandats plus solides et plus souples, en favorisant un **processus décisionnel rapide et plus flexible** et en assurant une **solidarité financière** accrue, tout en promouvant une coopération étroite avec les missions et opérations ad hoc sous conduite européenne. Nous renforcerons notre **PSDC civile** grâce à un nouveau pacte permettant un déploiement plus rapide, y compris dans des environnements complexes;
2. développer une **capacité de déploiement rapide de l'UE**, qui nous permettra de déployer rapidement jusqu'à 5 000 militaires dans des environnements hostiles en réaction à différents types de crises;
3. consolider nos **structures de commandement et de contrôle**, en particulier la capacité militaire de planification et de conduite, et accroître notre préparation et notre coopération grâce au renforcement de la **mobilité militaire** et à des **exercices réels réguliers**, en particulier pour ce qui est de la capacité de déploiement rapide.

PROTÉGER

Nous devons **renforcer notre capacité à anticiper les menaces**, à garantir un **accès sûr** aux domaines stratégiques et à **protéger nos citoyens**. À cette fin, nous nous emploierons à:

4. stimuler nos **capacités de renseignement**, telles que le cadre de la capacité unique d'analyse du renseignement (SIAC) de l'UE, afin d'améliorer notre appréciation de la situation et notre prospective stratégique;
5. créer une **boîte à outils hybride de l'UE** qui rassemble différents instruments visant à détecter un large éventail de menaces hybrides et à y réagir. Dans ce contexte, nous élaborerons une boîte à outils spécifique destinée à lutter contre **les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger**;
6. approfondir la **politique de l'UE en matière de cybersécurité** afin d'être mieux préparés aux cyberattaques et de mieux y réagir; renforcer nos actions dans les domaines maritime, aérien et spatial, notamment en **étendant les présences maritimes coordonnées** à d'autres zones, à commencer par la région indopacifique, et en élaborant une **stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense**.

INVESTIR

Nous devons investir davantage et mieux dans les **capacités** et les **technologies innovantes**, combler les insuffisances stratégiques et **réduire les dépendances technologiques et industrielles**. À cette fin, nous nous emploierons à:

7. **dépenser plus et mieux dans le domaine de la défense et améliorer notre développement des capacités et notre planification** afin de mieux faire face aux réalités opérationnelles et aux nouveaux défis et menaces;
8. rechercher des solutions communes pour développer les **moyens stratégiques** nécessaires à nos missions et opérations, ainsi que des **capacités de nouvelle génération dans tous les domaines opérationnels**, comme les plateformes navales de pointe, les systèmes de combat aérien du futur, les capacités spatiales et les chars de combat;
9. tirer pleinement parti de la coopération structurée permanente et du Fonds européen de la défense afin de développer conjointement des **capacités militaires de pointe** et d'investir dans **l'innovation technologique pour la défense**, et créer un nouveau **pôle d'innovation dans le domaine de la défense** au sein de l'Agence européenne de défense.

COOPÉRER

Nous devons renforcer **notre coopération avec nos partenaires** pour faire face aux menaces et aux défis communs. À cette fin, nous nous emploierons à:

10. **renforcer les partenariats stratégiques** avec l'OTAN et les Nations Unies au moyen de dialogues politiques plus structurés ainsi que d'une coopération opérationnelle et thématique. Nous renforcerons également notre coopération avec les **partenaires régionaux**, notamment l'OSCE et l'UA et l'ASEAN;
11. intensifier la coopération avec les **partenaires bilatéraux** partageant les mêmes valeurs et intérêts, tels que les États-Unis, la Norvège, le Canada, le Royaume-Uni et le Japon; établir des **partenariats sur mesure** dans les Balkans occidentaux, dans notre voisinage oriental et méridional, en Afrique, en Asie et en Amérique latine;
12. mettre en place un **forum de l'UE sur les partenariats en matière de sécurité et de défense** afin de collaborer plus étroitement et plus efficacement avec les partenaires pour relever les défis communs.

La boussole stratégique établit à ces fins un plan ambitieux mais réalisable pour **renforcer notre politique de sécurité et de défense** d'ici 2030. Les arguments en faveur d'un nouvel élan pour la sécurité et la défense de l'UE sont convaincants: un environnement plus hostile et des tendances géopolitiques plus larges exigent que l'UE assume une plus grande part de responsabilité pour sa propre sécurité.

INTRODUCTION

Nous adoptons la présente boussole stratégique alors que nous assistons au **retour de la guerre en Europe**. Au cours des sept dernières décennies, l'UE a joué un rôle majeur pour assurer la stabilité sur notre continent, en diffusant les valeurs et les intérêts européens et en contribuant à la paix et à la sécurité dans le monde entier. Avec 27 États membres et 450 millions de citoyens, notre Union reste le plus grand marché unique au monde, le partenaire commercial et d'investissement le plus important pour de nombreux pays, en particulier dans notre voisinage, ainsi que le principal bailleur d'aide au développement. L'UE fixe des normes et a toujours été un chef de file investissant dans des solutions multilatérales efficaces. Avec nos missions et nos opérations de gestion de crises menées sur trois continents, nous avons montré que nous sommes prêts à prendre des risques pour la paix et à assumer notre part de responsabilité pour la sécurité mondiale.

La guerre d'agression menée par la Russie constitue un bouleversement tectonique dans l'histoire européenne. L'UE est plus unie que jamais face à l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine, qui viole de façon flagrante le droit international et les principes de la charte des Nations unies et porte atteinte à la sécurité et à la stabilité européennes et mondiales. Nous faisons preuve d'**une détermination sans précédent à respecter les principes de la charte des Nations unies et rétablir la paix en Europe, conjointement avec nos partenaires**. Une Union plus forte et plus capable dans le domaine de la sécurité et de la défense contribuera positivement à la sécurité globale et transatlantique et est complémentaire à l'OTAN, qui reste le fondement de la défense collective pour ses membres. La relation transatlantique et la coopération entre l'UE et l'OTAN, dans le plein respect des principes énoncés dans les traités et de ceux que le Conseil européen a adoptés, y compris les principes d'inclusivité, de réciprocité et d'autonomie décisionnelle de l'UE, sont fondamentales pour notre sécurité globale. La solidarité entre les États membres est exprimée à l'article 42, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne. Plus largement, l'UE réaffirme son intention d'accroître son soutien à l'ordre mondial fondé sur des règles et articulé autour des Nations unies.

En cette période marquée par une **concurrence stratégique croissante, des menaces complexes pour la sécurité et une attaque directe contre l'ordre de sécurité européen**, la sécurité de nos citoyens et de notre Union est en jeu. La crise du multilatéralisme conduit à ce que les relations entre États soient de plus en plus d'ordre transactionnel. L'éventail des menaces est devenu plus diversifié et imprévisible. Le changement climatique est un multiplicateur de menaces qui nous touche tous. Après trois décennies d'une forte interdépendance économique qui était censée réduire les tensions, le retour d'une politique de rapports de force, et même d'agressions armées, est l'évolution la plus significative dans les relations internationales. **Le terrorisme menace la stabilité de nombreux pays** et continue de mettre à l'épreuve les systèmes nationaux de sécurité dans le monde entier. **L'interdépendance continue d'occuper une place importante mais elle est de plus en plus conflictuelle et le soft power est de plus en plus utilisé comme une arme**: les vaccins, les données et les normes technologiques sont autant d'instruments de concurrence politique.

La sécurité européenne est indivisible et toute remise en cause de l'ordre de sécurité européen a des répercussions sur la sécurité de l'UE et de ses États membres. **Le retour d'une politique de rapports de force** conduit certains pays à agir en invoquant des droits et zones d'influence historiques, plutôt que d'adhérer à des règles et principes convenus au niveau international et de s'unir pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. **La haute mer, le domaine aérien, l'espace extra-atmosphérique et le cyberspace sont des domaines de plus en plus disputés**. Enfin, notre monde devient moins libre au gré d'attaques contre les droits de l'homme, la sécurité humaine et les valeurs démocratiques – aussi bien chez nous qu'à l'étranger. **Nous sommes confrontés à une concurrence entre systèmes de gouvernance qui s'accompagne d'une véritable bataille de discours et contre-discours**.

Dans ce système marqué par de forts antagonismes, l'UE et ses États membres **doivent investir davantage dans leur sécurité et leur défense pour être un acteur plus fort sur le plan politique et de la sécurité**. Malgré les progrès que nous avons accomplis au cours des dernières années, nous sommes exposés à un risque important d'être distancés par nos concurrents: il reste beaucoup à faire pour que l'UE conforte sa posture géopolitique. **C'est pourquoi nous devons accomplir un saut quantique pour mettre en place une Union européenne plus forte et aux capacités renforcées qui joue un rôle de garante de la sécurité**, en nous appuyant sur les valeurs fondamentales de l'Union consacrées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne. Nous ne pourrons y parvenir que sur la base d'une évaluation partagée des menaces et d'une détermination commune à agir.

Au moyen de la présente boussole stratégique, nous définissons une **vision stratégique commune** pour la politique de l'UE en matière de sécurité et de défense des cinq à dix prochaines années, et nous commencerons immédiatement à la mettre en œuvre. Cela nous aidera à former une culture stratégique commune, à accroître notre unité et notre solidarité et, surtout, à renforcer notre capacité et notre volonté d'agir ensemble, de protéger nos intérêts et de défendre nos valeurs.

Dans un **monde incertain**, où abondent des menaces et dynamiques géopolitiques en évolution rapide, **la présente boussole stratégique guide et renforce notre action visant à faire de l'UE une garante de la sécurité plus forte et aux capacités renforcées. À cette fin, elle fixe des objectifs clairs dans le domaine de la sécurité et de la défense de l'UE, les moyens d'atteindre ces objectifs et des échéances spécifiques permettant de mesurer les progrès.**

Concrètement, la boussole stratégique:

1. fournit une **évaluation commune de notre environnement stratégique**, des menaces et des défis auxquels nous sommes confrontés, et de ce qu'ils impliquent pour l'UE;
2. apporte **davantage de cohérence et une motivation commune** aux actions déjà en cours dans le domaine de la sécurité et de la défense;
3. définit **de nouvelles actions et de nouveaux moyens** pour:
 - a. nous permettre d'agir de manière plus rapide et résolue lorsque nous sommes confrontés à des crises;
 - b. défendre nos intérêts et protéger nos citoyens en renforçant la capacité de l'UE à anticiper et à atténuer les menaces;
 - c. stimuler les investissements et l'innovation afin de développer en commun les capacités et technologies nécessaires;
 - d. renforcer notre coopération avec nos partenaires, notamment les Nations unies et l'OTAN, afin d'atteindre des objectifs communs;
4. fixe des **objectifs et des étapes clairs** afin de mesurer les progrès accomplis.

La présente boussole stratégique engage l'Union européenne et ses États membres dans un effort commun destiné à obtenir des résultats concrets. Ses objectifs et les actions proposées font partie d'une approche intégrée de l'UE et sont pleinement cohérents et complémentaires avec les politiques existantes visant à réagir aux menaces extérieures qui pèsent sur notre sécurité intérieure, en particulier celles énoncées dans la stratégie pour l'union de la sécurité présentée par la Commission européenne en 2020. Les politiques de l'UE offrent d'importants leviers qui doivent être pleinement mis à profit pour renforcer la sécurité et la défense de l'UE. La présente boussole stratégique s'appuie également sur les paquets "Défense" et "Espace" que la Commission européenne a présentés en février 2022. Elle contribue directement à la mise en œuvre du programme de Versailles.

1. LE MONDE AUQUEL NOUS SOMMES CONFRONTÉS

Pour élaborer la présente boussole stratégique, nous avons réalisé en 2020 la toute première **analyse globale des menaces à l'échelle de l'UE**. Celle-ci a aidé à bâtir une compréhension commune des menaces et des défis auxquels l'UE sera confrontée dans un avenir proche. Afin de former une culture stratégique commune, nous réviserons régulièrement l'analyse des menaces, tous les trois ans au moins, ou plus tôt si l'évolution du contexte stratégique et sécuritaire le justifie, à partir de 2022.

Le paysage sécuritaire général est devenu plus instable, complexe et fragmenté que jamais en raison de **menaces à plusieurs niveaux**. Les dynamiques d'instabilité locales et régionales qui se nourrissent des dysfonctionnements de la gouvernance et des contestations dans notre voisinage élargi et au-delà, parfois alimentées par des inégalités et des tensions religieuses et ethniques, sont de plus en plus souvent entremêlées à des menaces non conventionnelles et transnationales et aux rivalités entre puissances géopolitiques. Cette situation sape la capacité du système multilatéral à prévenir et à atténuer les risques et les crises.

Le retour d'une politique de rapports de force dans un monde multipolaire disputé

L'UE est un défenseur fervent d'un **multilatéralisme effectif** et elle a cherché à mettre en place un **ordre international ouvert fondé sur des règles**, sur la base des droits de l'homme et des libertés fondamentales, des valeurs universelles et du droit international. Cette vision du multilatéralisme a prévalu au niveau international après la fin de la guerre froide. Elle est aujourd'hui fortement remise en cause, via la mise à bas de valeurs universelles et une utilisation déséquilibrée des défis mondiaux, par ceux qui promeuvent une approche souverainiste stricte constituant en réalité un retour aux politiques de rapports de force. La réalité internationale actuelle repose sur la combinaison de plusieurs dynamiques, un nombre croissant d'acteurs cherchant à étendre leur espace politique et à remettre en cause l'ordre de sécurité. Le recours à la force et à la coercition pour modifier les frontières n'a pas sa place au vingt-et-unième siècle.

Par son agression militaire non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine, la **Russie** viole de façon flagrante le droit international et les principes de la charte des Nations unies, et porte atteinte à la sécurité et à la stabilité européennes et mondiales. Cette agression fait suite à l'agression militaire en Géorgie en 2008, ainsi qu'à l'annexion illégale de la Crimée et à l'intervention militaire dans l'est de l'Ukraine en 2014. Par cette ingérence armée en Géorgie et en Ukraine, le contrôle de facto de la Biélorussie ainsi que la présence continue de troupes russes dans le cadre de conflits de longue durée, notamment en République de Moldavie, le gouvernement russe tente activement d'établir de soi-disant sphères d'influence. L'agression armée contre l'Ukraine témoigne de la volonté d'employer le plus haut degré de force militaire, indépendamment de considérations juridiques ou humanitaires, associé à des tactiques hybrides, des cyberattaques, des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, la coercition économique et énergétique et une rhétorique nucléaire agressive. Ces actions agressives et révisionnistes dont le gouvernement russe est, avec sa complice la Biélorussie, entièrement responsable, menacent gravement et directement l'ordre de sécurité européen et la sécurité des citoyens européens. Les responsables de ces crimes, notamment des attaques ciblant les civils et les biens civils, devront répondre de leurs actes. La Russie se projette également sur d'autres théâtres tels que la Libye, la Syrie, la République centrafricaine et le Mali et utilise les crises de manière opportuniste, notamment en recourant à la désinformation et à des mercenaires, comme le groupe Wagner. Tous ces développements constituent une menace directe et durable pour la sécurité européenne, à laquelle nous continuerons de faire face avec détermination.

La **Chine** est un partenaire en matière de coopération, un concurrent économique et un rival systémique. Nous pouvons aborder avec la Chine des questions d'intérêt mondial telles que le changement climatique. La Chine est de plus en plus impliquée et engagée dans des tensions régionales. L'asymétrie de l'ouverture de nos marchés et de nos sociétés a suscité des préoccupations croissantes en ce qui concerne la réciprocité, la concurrence économique et la résilience. La Chine a tendance à limiter l'accès à son marché et cherche à promouvoir ses propres normes au niveau mondial. Elle poursuit ses politiques, notamment par sa présence croissante en mer et dans l'espace, ainsi qu'en utilisant des cyberoutils et en recourant à des tactiques hybrides. En outre, la Chine développe considérablement ses moyens militaires et a pour objectif d'achever la modernisation globale de ses forces armées d'ici à 2035, ce qui aura une incidence sur la sécurité régionale et mondiale. Le développement de la Chine et son intégration dans sa région, et dans le monde entier, marqueront le reste de ce siècle. Nous devons veiller à ce que cela se fasse d'une manière qui contribue à maintenir la sécurité mondiale et qui ne soit pas contraire à l'ordre international fondé sur des règles ainsi qu'à nos intérêts et à nos valeurs. Pour ce faire, une unité forte entre nous et une collaboration étroite avec d'autres partenaires régionaux et mondiaux sont nécessaires.

Dans ce monde multipolaire disputé, l'UE doit adopter une attitude plus active pour protéger ses citoyens, défendre ses intérêts, diffuser ses valeurs et travailler avec ses partenaires à assurer la sécurité d'un monde plus sûr et plus juste. Avec ses partenaires, l'UE défend les principes fondamentaux sur lesquels repose la sécurité européenne, qui sont inscrits dans la **charte des Nations unies** et dans les **documents fondateurs de l'OSCE**, y compris **l'Acte final d'Helsinki** et la **Charte de Paris**. Ces principes comprennent notamment l'égalité souveraine et l'intégrité territoriale des États; l'inviolabilité des frontières; le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force; et la liberté des États de choisir ou de modifier leurs propres dispositifs de sécurité. Ces principes ne sont ni négociables ni sujets à révision ou à réinterprétation.

Pour défendre l'ordre international fondé sur des règles, nous continuerons à renforcer nos relations avec des partenaires et pays partageant les mêmes valeurs au sein des Nations unies, de l'OTAN et du G7. Dans ce contexte, les États-Unis restent le partenaire stratégique le plus fidèle et le plus important de l'UE et sont une puissance mondiale qui contribue à la paix, à la sécurité, à la stabilité et à la démocratie sur notre continent.

Notre environnement stratégique

Aujourd'hui, l'UE est cernée par **l'instabilité** et les conflits et fait face à une guerre à ses frontières. Nous sommes confrontés à une combinaison dangereuse d'agressions armées, d'annexions illégales, d'États fragiles, de puissances révisionnistes et de régimes autoritaires. Cet environnement constitue un terrain fertile pour de multiples menaces contre la sécurité européenne, qu'il s'agisse du terrorisme, de l'extrémisme violent et de la criminalité organisée ou des conflits hybrides et des cyberattaques, de l'instrumentalisation de la migration irrégulière, de la prolifération des armes et de l'affaiblissement progressif de l'architecture en matière de maîtrise des armements. L'instabilité financière et les disparités sociales et économiques extrêmes peuvent exacerber encore ces dynamiques et ont un impact croissant sur notre sécurité. Toutes ces menaces compromettent la sécurité de l'UE le long de nos frontières méridionales et orientales, et au-delà. Partout où l'UE ne promeut pas ses intérêts activement et efficacement, d'autres occupent l'espace.

La sécurité et la stabilité dans l'ensemble des **Balkans occidentaux** ne vont toujours pas de soi, en raison, entre autres, de l'augmentation des ingérences étrangères, y compris des campagnes de manipulation de l'information, ainsi que des répercussions éventuelles de la dégradation actuelle de la situation en matière de sécurité européenne. À cet égard, il existe un intérêt particulier à soutenir la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, sur la base des principes d'égalité et de non-discrimination de tous les citoyens et des peuples constitutifs tels qu'ils sont inscrits dans la constitution de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que le processus de réforme sur sa trajectoire européenne et à faire avancer le dialogue entre Pristina et Belgrade sous l'égide de l'UE. Les progrès tangibles en matière d'État de droit et les réformes fondées sur les valeurs, règles et normes européennes doivent se poursuivre et la perspective européenne est un choix stratégique, qui est essentiel pour tous les partenaires qui aspirent à adhérer à l'UE. Dans notre **voisinage oriental**, alors que l'Ukraine est directement attaquée par les forces armées russes, la République de Moldavie, la Géorgie et d'autres pays du Caucase du Sud sont eux aussi constamment confrontés à des intimidations stratégiques et à des menaces directes pesant sur leur souveraineté et leur intégrité territoriale et sont enfoncés dans des conflits de longue durée. L'autoritarisme en Biélorussie se traduit par une répression intérieure violente, un soutien militaire actif à l'agression de la Russie contre l'Ukraine, la modification de son statut de pays dénucléarisé et l'utilisation de tactiques hybrides à l'encontre de l'UE. La stabilité et la sécurité dans l'ensemble de la région de la mer Noire sont gravement mises à mal par l'agression de la Russie contre l'Ukraine, avec de vastes répercussions sur le plan de la sécurité, de la résilience, de la liberté de navigation et du développement économique. La **région arctique** évolue rapidement, notamment en raison des effets du réchauffement climatique, des rivalités géopolitiques et d'un intérêt commercial accru, y compris pour les ressources naturelles. Dans notre **voisinage méridional**, les crises en Libye et en Syrie ne sont toujours pas résolues, ce qui a des conséquences persistantes et généralisées sur la région. La région est en particulier menacée par les mouvements terroristes, la traite des êtres humains et la criminalité organisée, qui touchent les deux rives de la mer Méditerranée. En tant que région et espace maritime d'importance stratégique pour notre sécurité et notre stabilité, nous sommes déterminés à redoubler d'efforts pour faire face à ces menaces et à ces défis. Nous continuerons à œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité dans la région euro-méditerranéenne, y compris par la médiation, la résolution des conflits, la refondation des institutions et la réintégration de tous les membres de la société. À cette fin, nous renforcerons notre coopération avec les partenaires régionaux. Enfin, les tensions en **Méditerranée orientale** subsistent, en raison des provocations et des actions unilatérales menées contre des États membres de l'UE et des violations des droits souverains contraires au droit international, ainsi que de l'instrumentalisation de la migration irrégulière, et présentent un risque d'escalade rapide; l'instauration d'un environnement stable et sûr ainsi que d'une relation fondée sur la coopération et mutuellement avantageuse, conformément au principe des relations de bon voisinage, est dans l'intérêt tant de l'UE que de la Turquie.

Combinés, ces menaces et défis compromettent la sécurité de nos citoyens, nos infrastructures critiques et l'intégrité de nos frontières. Les conséquences d'une relation fortement dégradée avec le gouvernement russe sont particulièrement graves dans nombre de ces théâtres. Il commet activement des ingérences au moyen de tactiques hybrides, ébranlant la stabilité de certains pays ainsi que leurs processus démocratiques. Il en découle aussi des répercussions directes sur notre propre sécurité.

L'avenir de l'**Afrique** revêt une importance stratégique pour l'UE. Compte tenu de sa croissance économique et démographique, le continent africain dispose d'un potentiel considérable. Toutefois, les conflits en cours, la gouvernance défailante et le terrorisme sur l'ensemble du continent nuisent à notre propre sécurité. C'est notamment le cas au Mali, plus largement dans la **région du Sahel** et en **Afrique centrale**, où l'instabilité, les groupes terroristes, la faiblesse des structures étatiques, les mercenaires et la pauvreté généralisée constituent un mélange dangereux et appellent à une mobilisation renforcée de l'UE. La stabilité dans le **golfe de Guinée**, dans la **Corne de l'Afrique** et dans le **canal du Mozambique** demeure un impératif de sécurité majeur pour l'UE, également en raison du fait qu'il s'agit de routes commerciales essentielles. Dans le même temps, nous assistons à une concurrence géopolitique croissante en Afrique, qui s'accompagne d'une présence accrue d'acteurs tant mondiaux que régionaux. Certains d'entre eux n'hésitent pas à recourir à des forces irrégulières dans les zones d'instabilité, ce qui compromet les efforts internationaux en faveur de la paix et de la stabilité, déstabilise les pays et leurs économies et les rend complices de violations des droits de l'homme.

Au **Moyen-Orient** et dans la **région du Golfe** au sens large, les conflits actifs et l'instabilité persistante mettent en péril nos intérêts sécuritaires et économiques. La résolution des difficultés en matière de non-prolifération nucléaire dans la région demeure d'une importance capitale. L'Iran est un élément essentiel pour la sécurité dans la région, bien que son soutien direct et indirect à des alliés politiques et militaires, ainsi que la prolifération balistique et le transfert de missiles et d'armes à des acteurs étatiques et non étatiques, demeurent une source importante d'instabilité régionale. Les efforts visant à reprendre la mise en œuvre intégrale du plan d'action global commun (PAGC) sont de la plus haute importance. Les efforts déployés dans la région pour lutter contre l'extrémisme violent revêtiront également une importance cruciale pour la lutte mondiale contre des groupes terroristes comme Al-Qaïda et l'EIIL/Daech.

Un nouvel espace de concurrence mondiale est apparu dans la **région indopacifique**, où les tensions géopolitiques mettent en péril l'ordre fondé sur des règles et exercent une pression sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. La stabilité et la sécurité dans la région constituent un intérêt géopolitique et économique fondamental pour l'UE. Nous protégerons donc nos intérêts dans la région, notamment en veillant à ce que le droit international prévale, entre autres dans le domaine maritime. La Chine est le deuxième partenaire commercial de l'UE et est incontournable pour relever les défis mondiaux. Toutefois, son comportement régional de plus en plus affirmé provoque une réaction croissante.

Ailleurs en **Asie**, l'Afghanistan continue de susciter de graves préoccupations sécuritaires pour la région ainsi que pour l'Union européenne en matière de terrorisme et de trafic de drogues et en ce qui concerne les défis croissants que pose la migration irrégulière. Certains acteurs, comme la République populaire démocratique de Corée (RPDC), continuent de mettre en danger la paix et la sécurité régionales et internationales par leurs armes de destruction massive et leurs programmes nucléaires et de missiles balistiques, mais aussi, de plus en plus, par des opérations de renseignement, des cyberattaques et des campagnes de désinformation. La persistance de conflits plus anciens continue également d'entraver le développement d'arrangements panrégionaux globaux en matière de sécurité.

Enfin, nous partageons des liens historiques et culturels étroits avec l'**Amérique latine**, de même qu'un attachement au multilatéralisme fondé sur des valeurs et des principes fondamentaux communs. Néanmoins, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence des déséquilibres socioéconomiques dans un certain nombre de pays d'Amérique latine et, dans certains cas, en a menacé la stabilité politique. La fragilité de l'Amérique centrale et la persistance de la crise au Venezuela contribuent aux divisions régionales et à de fortes pressions migratoires, aggravant les difficultés posées par la criminalité organisée liée à la drogue et mettant en péril les efforts de paix en Colombie.

Menaces et défis émergents et transnationaux

En sus de ces conflits et tensions régionaux, nous sommes également confrontés au niveau mondial à des menaces transnationales et à des dynamiques sécuritaires complexes qui ont une incidence directe sur la sécurité de l'Union elle-même.

Le terrorisme et l'extrémisme violent sous toutes leurs formes et quelle que soit leur origine continuent d'évoluer constamment et représentent une grave menace pour la paix et la sécurité, au sein de l'UE et au-delà. Ces phénomènes englobent une combinaison de terroristes endogènes, de combattants étrangers de retour dans leur pays d'origine, d'attaques dirigées, encouragées ou inspirées depuis l'étranger, ainsi que la propagation d'idéologies et de croyances menant à la radicalisation et à l'extrémisme violent. En particulier, la menace que représentent l'EIIL/Daech, Al-Qaida et les groupes qui s'en réclament reste élevée et continue de compromettre la stabilité dans diverses régions, ainsi que la sécurité de l'UE.

La **prolifération des armes de destruction massive** et de leurs vecteurs constitue une menace persistante, comme en témoignent notamment les programmes nucléaires de la RPDC et de l'Iran, l'utilisation répétée d'armes chimiques ainsi que le développement et le déploiement de nouveaux missiles balistiques, de croisière et hypersoniques avancés. Tant la Russie que la Chine **étendent leur arsenal nucléaire** et développent de nouveaux systèmes d'armes. Les dirigeants russes ont brandi des menaces nucléaires dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par leur pays. Les puissances régionales ont également accès à des armes conventionnelles sophistiquées, allant des systèmes de déni d'accès et d'interdiction de zone aux missiles balistiques et de croisière. Ces tendances sont exacerbées par l'affaiblissement de l'**architecture en matière de maîtrise des armements** en Europe, qu'il s'agisse du traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, du traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire ou du traité "Ciel ouvert". Ce vide normatif a une incidence directe sur la stabilité et la sécurité de l'UE. L'augmentation notable du recours aux armes chimiques ne doit pas être tolérée. La préservation de l'interdiction mondiale des armes chimiques relève d'une responsabilité mondiale partagée. Nous continuerons dès lors d'apporter notre soutien en particulier à l'Agence internationale de l'énergie atomique et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Des **acteurs étatiques et non étatiques** utilisent des **stratégies hybrides**, des **cyberattaques**, des **campagnes de désinformation**, **l'ingérence** directe dans nos élections et nos processus politiques, la contrainte économique et l'instrumentalisation des flux migratoires irréguliers. Les abus croissants du droit pour atteindre des objectifs politiques, économiques et militaires inquiètent également de plus en plus. Nos concurrents n'hésitent pas à utiliser des **technologies émergentes et de rupture** pour tirer des avantages stratégiques et accroître l'efficacité de leurs campagnes hybrides. Certains ont profité des incertitudes créées par la pandémie de COVID-19 pour diffuser des discours néfastes et mensongers.

Dans le même temps, l'accès libre et sûr aux domaines stratégiques mondiaux est de plus en plus contesté. Le **cyberespace** est devenu un domaine de concurrence stratégique, dans une période de dépendance croissante à l'égard des technologies numériques. Nous sommes de plus en plus confrontés à des cyberattaques plus sophistiquées. Il est essentiel de maintenir un cyberspace ouvert, libre, stable et sécurisé. En dépit du principe de l'utilisation pacifique de l'**espace extra-atmosphérique**, la concurrence dans ce domaine a de fortes implications en matière de sécurité et de défense. L'espace est essentiel pour les capacités d'observation, de suivi, de navigation et de communication, mais il s'agit d'un domaine saturé et disputé, comme le montrent les comportements irresponsables de concurrents stratégiques. La **sécurité maritime** de la mer Baltique, de la mer Noire, de la Méditerranée et de la mer du Nord, ainsi que des eaux arctiques, de l'océan Atlantique et des régions ultrapériphériques, est importante pour la sécurité de l'UE, notre développement économique, le libre-échange, les transports et la sécurité énergétique. Les zones maritimes, les voies maritimes de communication critiques et plusieurs goulets d'étranglement maritimes ainsi que les fonds marins, sont de plus en plus disputés, depuis le golfe d'Aden jusqu'au détroit d'Ormuz et, au-delà, au détroit de Malacca. Enfin, notre **sécurité aérienne** est également mise en cause par des positionnements aériens de plus en plus agressifs, avec la montée de tactiques de déni d'accès et d'interdiction de zone.

Le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles auront également une incidence sur notre paysage sécuritaire au cours des prochaines décennies et sont des moteurs avérés d'instabilité et de conflits dans le monde, du Sahel à l'Amazonie et à la région arctique. La concurrence pour les **ressources naturelles**, telles que les terres agricoles et l'eau, et l'exploitation des ressources énergétiques à des fins politiques sont des exemples concrets à cet égard. La décarbonation et le renforcement de l'efficacité dans l'utilisation des ressources et de la circularité de nos économies se heurtent à des défis spécifiques en matière de sécurité, notamment en ce qui concerne l'accès aux matières premières critiques, la gestion de la chaîne de valeur et la durabilité, ainsi qu'à des évolutions économiques et politiques causées par la transition vers l'abandon des combustibles fossiles. Les **crises sanitaires mondiales** peuvent également soumettre les sociétés et les économies à des tensions considérables, avec des implications géopolitiques profondes. La pandémie de COVID-19 a accentué les rivalités internationales et a montré que les perturbations des principales routes commerciales peuvent mettre sous pression les chaînes d'approvisionnement critiques et nuire à la sécurité économique.

Implications stratégiques pour l'Union

Tous ces défis sont multidimensionnels et souvent interconnectés. Notre sécurité est en jeu, sur le plan intérieur comme à l'étranger. Nous devons être en mesure **de protéger nos citoyens, de défendre nos intérêts communs, de promouvoir nos valeurs et de contribuer à façonner l'avenir mondial, et y être préparés**. Nous devons redoubler d'efforts pour mettre en œuvre notre **approche intégrée** de la sécurité, des conflits et des crises. Nous devons être plus audacieux dans la manière dont nous combinons nos instruments diplomatiques et économiques, y compris nos régimes de sanctions, avec les moyens civils et militaires pour prévenir les conflits, réagir aux crises, contribuer à la consolidation de la paix et soutenir nos partenaires. Nous renforcerons également notre coopération avec les initiatives européennes bilatérales, régionales et multilatérales dans le domaine de la sécurité et de la défense qui contribuent à la sécurité de l'Europe.

La solidarité, l'unité et notre ambition découlant de la **stratégie globale de l'UE** de 2016 sont plus essentielles que jamais. Nous renforcerons notre capacité à contribuer à la paix et à la sécurité de notre continent, à réagir aux crises et conflits extérieurs, à renforcer les capacités des partenaires et à protéger l'UE et ses citoyens. Si, depuis 2016, nous avons intensifié nos travaux visant à renforcer le rôle de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense, nous sommes conscients qu'un nouveau paysage stratégique émerge qui nous oblige à agir avec **beaucoup plus d'urgence et de détermination** et à faire preuve d'**assistance mutuelle** et de **solidarité** en cas d'agression contre l'un des nôtres. Le moment est venu de prendre des mesures décisives pour assurer notre liberté d'action.

Les mutations géopolitiques récentes nous rappellent que l'UE doit de toute urgence assumer davantage de responsabilités pour sa propre sécurité en agissant dans son voisinage et au-delà, avec des partenaires chaque fois que cela est possible et seule lorsque cela est nécessaire. La force de notre Union réside dans l'unité, la solidarité et la détermination. La présente boussole stratégique renforcera l'**autonomie stratégique** de l'UE et sa capacité à travailler avec ses partenaires pour préserver ses valeurs et ses intérêts. Une Union plus forte et plus capable sur les questions de sécurité et de défense contribuera positivement à la sécurité globale et transatlantique et est complémentaire à l'OTAN, qui reste le fondement de la défense collective pour ses membres. Les deux vont de pair.

Dans les chapitres qui suivent, la présente boussole stratégique présente la manière dont nous **agissons** et dont nous nous préparons pour faire face à différents défis et crises. Elle précise comment nous devrions anticiper les menaces, **défendre** nos intérêts et protéger nos citoyens. Pour ce faire, nous devons innover et **investir** dans des capacités de défense technologiquement supérieures et interopérables et réduire les dépendances en matière de technologie et de ressources. Dans tous ces efforts, nous devons approfondir les **partenariats** lorsqu'ils servent les valeurs et les intérêts de l'UE.

2. **AGIR**

Face au monde auquel nous sommes confrontés, nous devons redoubler d'efforts pour nous préparer aux crises et menaces et contribuer à la stabilité, dans notre voisinage et au-delà. La force de l'UE pour prévenir les crises et conflits extérieurs et y faire face réside dans sa capacité à recourir à des moyens tant militaires que civils. Nous devons être en mesure d'**agir rapidement** dans tous les domaines opérationnels: sur terre, en mer et dans les airs, ainsi que dans le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique.

Afin de mettre en œuvre efficacement l'**approche intégrée** de l'UE, nous utiliserons pleinement et de manière cohérente l'ensemble des politiques et instruments disponibles de l'UE et nous exploiterons au mieux les synergies et la complémentarité entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure, la sécurité et le développement, ainsi que les dimensions civile et militaire de notre politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Nous renforcerons notre capacité à assumer l'ensemble des tâches civiles et militaires de **gestion de crises** qui sont au cœur de notre PSDC, comme indiqué à l'article 43 du traité sur l'Union européenne.

Agir ensemble

L'UE doit gagner en rapidité, en capacité et en efficacité dans son aptitude à **décider et à agir**. Cela requiert une volonté politique. L'unanimité étant la norme dans la prise de décisions ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense, nous avons besoin **d'une rapidité, d'une robustesse et d'une flexibilité renforcées** pour entreprendre l'ensemble des tâches de gestion de crises.

Nous devons être en mesure de répondre aux menaces imminentes ou de réagir rapidement à une situation de crise en dehors de l'Union, à tous les stades du cycle d'un conflit. À cette fin, nous développerons une **capacité de déploiement rapide de l'UE** qui nous permettra de déployer rapidement une force modulaire pouvant compter jusqu'à 5 000 militaires, y compris des composantes terrestres, aériennes et maritimes, ainsi que les moyens stratégiques requis. Une telle capacité modulaire pourra être utilisée lors de différentes phases d'une opération menée dans un environnement hostile, telles que l'entrée initiale ou le renforcement, ou en qualité de force de réserve pour sécuriser une sortie. Le développement de cette capacité sera fondé sur des scénarios opérationnels, au départ principalement axés sur des opérations de sauvetage et d'évacuation, ainsi que sur la phase initiale des opérations de stabilisation. La capacité se composera de groupements tactiques de l'UE substantiellement modifiés et de forces et capacités militaires pré-identifiées des États membres, en application du principe du réservoir unique de forces. À cet égard, nous nous engageons à accroître la préparation et la disponibilité de nos forces armées. Une modification substantielle des groupements tactiques de l'UE devrait déboucher sur un instrument plus solide et plus flexible, au travers par exemple d'ensembles de forces sur mesure comprenant des composantes terrestres, maritimes et aériennes, de différents niveaux de préparation opérationnelle et de périodes d'attente plus longues. Une vue d'ensemble complète de tous les éléments disponibles nous donnera la souplesse nécessaire pour adapter notre force à la nature de la crise et aux exigences et objectifs de l'opération décidés par le Conseil, en recourant aux groupements tactiques de l'UE substantiellement modifiés, aux forces et capacités militaires des États membres ou à une combinaison des deux.

Pour que le déploiement soit efficace, nous nous engageons à fournir les moyens associés et les moyens stratégiques nécessaires, en particulier en ce qui concerne le transport stratégique, la protection des forces, les moyens médicaux, la cyberdéfense, la communication par satellite et les capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance. Nous développerons ces capacités lorsqu'il y a lieu. Pour le commandement et le contrôle, nous utiliserons nos états-majors d'opération nationaux pré-identifiés ou la capacité militaire de planification et de conduite de l'UE dès qu'elle aura atteint sa pleine capacité opérationnelle. Nous veillerons à ce que le recours à des modalités de prise de décision plus flexibles et l'élargissement de la prise en charge des coûts communs (y compris les coûts des exercices) contribuent à la déployabilité rapide et efficace de cette capacité. Nous organiserons des formations et des exercices dans le cadre de l'UE afin d'accroître l'état de préparation et l'interopérabilité (y compris conformément aux normes de l'OTAN) de tous les éléments de cette capacité. Cela est essentiel si nous voulons surmonter les obstacles auxquels nous avons été confrontés par le passé.

D'une manière plus générale, nous devons également nous efforcer d'accroître la flexibilité de notre **processus décisionnel**, sans transiger sur la solidarité politique et financière. Nous utiliserons dès lors les possibilités offertes par les traités de l'UE, y compris l'abstention constructive. En particulier, nous déciderons de modalités pratiques pour la mise en œuvre de l'article 44 du traité sur l'Union européenne, conformément au processus décisionnel en matière de PSDC, afin de permettre à un groupe d'États membres qui le souhaitent et qui le peuvent de planifier et de mener une mission ou une opération dans le cadre de l'UE et sous le contrôle politique du Conseil.

Des missions et opérations PSDC civiles et militaires plus **solides, flexibles et modulaires** devraient nous permettre de nous adapter rapidement aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis et d'accroître l'efficacité de ces missions et opérations, compte tenu également du nouveau contexte sécuritaire et de la présence croissante de nos concurrents stratégiques sur les théâtres d'opération. Elles devraient par exemple être en mesure de mieux accompagner et soutenir les forces de sécurité et de défense de nos partenaires, et de dispenser des formations et prodiguer des conseils sur les réformes structurelles. À cette fin, nous continuerons à adapter le modèle actuel de nos missions et opérations militaires afin d'accroître leur efficacité sur le terrain. Nous étudierons également d'autres possibilités de fournir un appui plus ciblé en matière de conseil s'agissant de l'organisation des pays partenaires dans le domaine de la sécurité et de la défense. Les outils de communication stratégique devraient être encore renforcés afin de mieux soutenir nos missions et opérations.

Grâce à un recours accru à la **facilité européenne pour la paix**, l'UE peut apporter rapidement une aide importante à ses partenaires, par exemple en fournissant du matériel militaire qui complète souvent la formation dispensée par les missions PSDC. Cela peut également se faire en soutenant les capacités de défense de nos partenaires en temps de crise, comme dans le cas du train de mesures d'assistance destiné à aider les forces armées ukrainiennes à défendre leur intégrité territoriale et leur souveraineté et à protéger la population civile contre une agression non provoquée et injustifiée.

Les États membres de l'UE apportent en outre des contributions importantes pour défendre les intérêts de l'UE ainsi que la paix et la stabilité dans le monde grâce à différentes formes de coopération. Une meilleure coordination entre ces initiatives et les actions de l'UE devrait engendrer un soutien mutuel et une efficacité accrue. À cet égard, nos missions et opérations PSDC et les missions et opérations ad hoc sous conduite européenne actives sur le même théâtre d'opération ou des théâtres voisins devraient se renforcer mutuellement, conformément à leurs mandats respectifs, grâce à la coordination opérationnelle, au soutien logistique, à l'échange de renseignements et à des capacités communes en matière d'évacuation médicale. Cela implique de développer une coopération plus étroite sur les théâtres d'opération de ces zones, par exemple au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et dans le détroit d'Ormuz. L'UE pourrait renforcer son soutien aux missions et opérations ad hoc sous conduite européenne qui servent les intérêts de l'UE. Elles pourraient bénéficier du soutien politique de l'UE et s'appuyer sur les résultats concrets des mesures d'assistance financées au titre de la facilité européenne pour la paix.

Le domaine maritime étant de plus en plus disputé, nous nous engageons à continuer à défendre nos intérêts en mer et à renforcer la sûreté maritime de l'UE et des États membres, notamment en améliorant l'interopérabilité de nos forces navales par des exercices réels et en organisant des escales européennes. Sur la base de notre expérience actuelle dans le golfe de Guinée et dans le nord-ouest de l'océan Indien, nous étendrons nos **présences maritimes coordonnées** à d'autres zones présentant un intérêt maritime qui influent sur la sécurité de l'UE, et nous nous efforcerons d'associer le cas échéant les partenaires concernés. Nous consoliderons également et continuerons à développer selon les besoins nos deux opérations navales qui sont déployées en Méditerranée et au large des côtes somaliennes - des zones maritimes revêtant un intérêt stratégique crucial pour l'UE.

Nous renforcerons la coopération et la coordination dans le **domaine aérien** en continuant à développer notre capacité à entreprendre pour la première fois des opérations de sécurité aérienne de l'UE, y compris des missions d'appui aérien, de sauvetage et d'évacuation, de surveillance et de secours en cas de catastrophe. Afin de faciliter l'utilisation coordonnée des moyens aériens militaires à l'appui des missions et opérations PSDC, nous renforcerons également notre collaboration et notre partenariat avec les structures et initiatives multilatérales et de l'UE dans le domaine aérien, telles que le commandement européen du transport aérien.

Dans le cadre de nos **missions PSDC civiles**, nous apportons une contribution essentielle à l'État de droit, à l'administration civile, à la police et à la réforme du secteur de la sécurité dans les zones de crise. Ces missions sont également essentielles dans l'action plus large menée par l'UE pour faire face aux défis en matière de sécurité par des moyens non militaires, notamment les défis liés à la migration irrégulière, aux menaces hybrides, au terrorisme, à la criminalité organisée, à la radicalisation et à l'extrémisme violent.

Le **pacte en matière de PSDC civile** nous aide à poursuivre le développement et le renforcement de nos missions civiles, afin qu'elles puissent répondre rapidement et efficacement aux menaces et défis existants et en évolution qui portent atteinte aux systèmes exécutif, judiciaire ou législatif dans les zones de crises, et il remédie aux lacunes importantes. Nous veillerons à ce que les missions civiles puissent être déployées plus rapidement, conformément au pacte en matière de PSDC civile. Plus particulièrement, nous serons en mesure de déployer une mission composée de 200 experts civils dans un délai de 30 jours, et prêts à le faire, en utilisant pleinement les équipements et les services logistiques essentiels disponibles grâce à l'entrepôt stratégique et à l'instrument de soutien aux missions. Nous renforcerons l'efficacité, la flexibilité et la capacité de réaction des missions civiles, notamment en accélérant notre prise de décision, en renforçant la planification opérationnelle, en améliorant la sélection et le recrutement du personnel et en améliorant les outils au service de la capacité de réaction, y compris les équipes spécialisées. À cette fin, nous nous appuyerons également sur la recherche, le développement et l'innovation. Nous renforcerons encore notre PSDC civile par un nouveau pacte qui définira des objectifs concernant le type, le nombre et la taille des missions civiles, les éléments d'un processus structuré de développement des capacités civiles, ainsi que les synergies avec d'autres instruments de l'UE.

Une coopération accrue, dans l'intérêt mutuel, entre la PSDC et les acteurs de l'UE dans le **domaine de la justice et des affaires intérieures**, notamment des agences telles qu'Europol, Eurojust, CEPOL et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX), est nécessaire pour relever conjointement les défis concernés en matière de sécurité. Nous pouvons nous appuyer sur les expériences positives telles que celles que nous avons connues en Libye, en Ukraine, au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, ou celles de la cellule d'information en matière criminelle créée dans le cadre de l'opération navale menée par l'UE en mer Méditerranée. À cette fin, nous avons pour objectif d'accroître les synergies entre les acteurs de la justice et des affaires intérieures et la PSDC, conformément aux priorités de l'UE. Cela passe par une appréciation commune de la situation, des consultations et des échanges réguliers, ainsi que des déploiements séquentiels ou plug-in sur mesure. Afin d'assurer une adhésion appropriée, nous intensifierons également la coopération avec les acteurs nationaux du domaine de la justice et des affaires intérieures, y compris au niveau politique.

Nous devons graduellement renforcer plus avant nos structures civiles et militaires **de commandement et de contrôle**. Nous veillerons à ce que la capacité militaire de planification et de conduite soit pleinement en mesure de planifier, de contrôler et de commander des tâches et opérations à mandat non exécutif et à mandat exécutif, ainsi que des exercices réels. Dans ce contexte, nous renforcerons les contributions en matière de personnel et veillerons à disposer des systèmes de communication et d'information nécessaires et des installations requises. Une fois que la capacité militaire de planification et de conduite aura atteint sa pleine capacité opérationnelle, elle devrait être considérée comme la structure de commandement et de contrôle privilégiée. Cela n'affectera pas notre capacité à continuer d'utiliser les états-majors d'opération nationaux pré-identifiés. La capacité civile de planification et de conduite sera également renforcée pour améliorer sa capacité à planifier, commander et contrôler des missions civiles actuelles et futures. La coopération et la coordination entre les structures militaires et civiles seront renforcées par la cellule commune de coordination en matière de soutien.

Nous restons fermement déterminés à promouvoir et à faire progresser la **sécurité humaine** ainsi que le respect **du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme** et la protection des civils, y compris du personnel humanitaire, dans toutes les situations de conflit, et à poursuivre le développement de la politique de diligence de l'UE à cet égard. Nous devons rester fermes et empêcher toute tentative visant à démanteler et saper le droit international. Nous continuerons également à contribuer à la protection du patrimoine culturel, y compris dans le cadre de nos missions et opérations PSDC.

Nous sommes fermement déterminés à atteindre les objectifs de l'UE en ce qui concerne les **femmes, la paix et la sécurité**. La lutte contre les inégalités de genre et la violence sexiste est un aspect essentiel de la prévention et du règlement des conflits ainsi que pour ce qui est de renforcer la résilience face aux menaces qui pèsent sur la sécurité au niveau des communautés. L'action extérieure de l'UE, y compris les missions et opérations civiles et militaires de l'UE, devrait contribuer activement à l'autonomisation des femmes ainsi qu'à la prévention des violences sexuelles et sexistes dans les situations de conflit et d'après-conflit et à la lutte contre ce phénomène, sur la base des droits et des besoins différents des femmes, des hommes, des filles et des garçons. Nous continuerons à promouvoir l'**égalité de genre** et à intégrer systématiquement une perspective de genre, fondée sur une analyse des disparités liées au sexe, dans la planification et dans toutes les actions civiles et militaires relevant de la PSDC, en mettant également l'accent sur la participation égale et significative des femmes dans toutes les fonctions, y compris aux postes de direction. Nous nous engageons également à réaliser les objectifs de l'UE concernant les **enfants face aux conflits armés**. L'action extérieure de l'UE joue un rôle essentiel en contribuant à mettre fin aux graves violations commises à l'encontre des enfants touchés par des conflits et à prévenir ces violations et, partant, à briser les cycles de violence, y compris au moyen des actions civiles et militaires relevant de la PSDC.

Se préparer ensemble

Au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'article 51 de la charte des Nations unies. Cela n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres. Les engagements et la coopération dans ce domaine demeurent conformes aux engagements souscrits au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui reste, pour les États qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre. Nous continuerons à investir dans notre **assistance mutuelle**, en vertu de l'article 42, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne, ainsi que dans notre solidarité, en vertu de l'article 222 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, notamment par des exercices fréquents.

Afin d'accroître notre degré de préparation, nous mènerons plus systématiquement une **planification d'anticipation** fondée sur des scénarios, nous renforcerons l'alerte rapide et nous adapterons des scénarios opérationnels qui correspondent à l'évolution des menaces et des défis auxquels nous sommes confrontés. Grâce à la combinaison du renseignement géospatial et de toutes les autres formes de **renseignement**, la planification d'anticipation se traduira par des plans civils et militaires génériques qui seront adaptés et mis à jour en fonction de l'évolution des scénarios. À cet égard, nous renforcerons la coopération entre les responsables européens et nationaux de la planification opérationnelle.

L'Union ne peut être efficace que si elle dispose d'effectifs civils et militaires bien formés et en suffisance. Nous devons renforcer nos capacités, nos moyens critiques et nos équipements afin de combler l'écart entre notre niveau d'ambition et les **ressources** disponibles. Il est nécessaire de disposer d'un tableau plus transparent et structuré du personnel civil et militaire disponible pour les missions et opérations PSDC, au moyen de consultations politiques précoces, afin de réaliser nos ambitions et de faciliter une **répartition équitable** des contributions à ces missions et opérations militaires. Nous nous engageons à encourager la **constitution de forces** pour les missions et opérations militaires, par exemple en renforçant la transparence et la prévisibilité en ce qui concerne la rotation des troupes et en élargissant la prise en charge des coûts communs au titre de la facilité européenne pour la paix. Afin de renforcer l'efficacité de nos missions à mandat non exécutif, nous reconnaissons la nécessité de prolonger la durée du déploiement des hauts responsables des missions. Ces efforts contribueront à la réalisation des engagements pertinents pris par les États membres participants dans le cadre de la coopération structurée permanente.

L'état de préparation et l'**interopérabilité** sont des éléments essentiels de notre réponse aux menaces et à la concurrence stratégique. De fréquents **exercices réels** civils et militaires dans tous les domaines, ainsi qu'une planification d'anticipation renforcée, nous aideront à rehausser considérablement notre état de préparation, à favoriser l'interopérabilité et à soutenir une culture stratégique commune. Des exercices réels dans le cadre de l'UE, avec la participation progressive de la capacité militaire de planification et de conduite, façonneront la capacité de déploiement rapide de l'UE en particulier et, plus généralement, renforceront notre posture, notre communication stratégique et l'interopérabilité, y compris avec les partenaires.

L'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine a confirmé le besoin urgent d'améliorer substantiellement la **mobilité militaire** de nos forces armées à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union. Nous renforcerons les infrastructures de transport à double usage dans l'ensemble du réseau transeuropéen de transport afin de favoriser des mouvements rapides et sans entrave du personnel, du matériel et des équipements militaires pour les déploiements et exercices opérationnels, en étroite coopération avec l'OTAN et nos autres partenaires. Nous conviendrons de nouveaux engagements visant à accélérer et à harmoniser les procédures transfrontières, à recenser les moyens de soutenir les mouvements à grande échelle à court préavis, à investir dans la transformation numérique de nos forces armées et à développer des capacités de pointe économes en énergie qui garantissent notre capacité à réagir rapidement et à opérer dans des environnements hostiles, en tenant compte des exigences constitutionnelles de certains États membres. Nous associerons également nos travaux sur la mobilité militaire à des exercices de simulation ainsi qu'à des exercices réels des forces armées des États membres.

Objectifs

Nous avons pour objectif de nous affirmer davantage dans le domaine de la sécurité et de la défense en favorisant une action plus solide, plus rapide et plus résolue, y compris pour la résilience de l'Union ainsi que notre assistance mutuelle et notre solidarité. La planification d'anticipation sera la norme et les structures de commandement et de contrôle existantes seront améliorées. Nous serons mieux préparés grâce à des exercices réels et à une approche plus intégrée des crises.

Agir

- D'ici 2025, une **capacité de déploiement rapide de l'UE**, permettant le déploiement rapide d'une force modulaire pouvant compter jusqu'à 5 000 militaires dans un environnement hostile, sera pleinement opérationnelle. À cette fin, nous nous accorderons sur des scénarios opérationnels en 2022. À partir de 2023, des exercices réels réguliers contribueront à l'état de préparation et à l'interopérabilité.
- D'ici 2023, nous déciderons de modalités pratiques pour la mise en œuvre de **l'article 44 du traité sur l'Union européenne**, afin de permettre à un groupe d'États membres qui le souhaitent et qui le peuvent de planifier et de mener une mission ou une opération dans le cadre de l'UE et sous le contrôle politique du Conseil.
- D'ici 2025, la **capacité militaire de planification et de conduite** sera en mesure de planifier et de mener toutes les missions militaires à mandat non exécutif et deux opérations à mandat exécutif à petite échelle ou une opération à mandat exécutif à moyenne échelle, ainsi que des exercices réels. Dans un deuxième temps et après avoir atteint cet objectif, nous nous emploierons également à accroître encore notre capacité à planifier et à conduire des missions à mandat non exécutif et des opérations à mandat exécutif supplémentaires.
- Nous continuerons à **renforcer nos missions et opérations PSDC civiles et militaires**. Dans un premier temps, d'ici la mi-2022, nous continuerons à adapter le modèle actuel de nos missions militaires afin d'accroître leur efficacité sur le terrain. Nous étudierons également les moyens de renforcer nos deux opérations navales. En parallèle, nous examinerons d'autres possibilités de fournir un appui ciblé en matière de conseil s'agissant de l'organisation des pays partenaires dans le domaine de la sécurité et de la défense.
- Nous renforcerons le **soutien mutuel entre les missions et opérations PSDC et les missions et opérations ad hoc sous conduite européenne**, conformément à leurs mandats respectifs. D'ici la fin de 2022, dans un premier temps, nous établirons des liens dans les théâtres d'opération, par exemple entre l'EU NAVFOR Atalanta et la mission européenne de surveillance maritime dans le détroit d'Ormuz, ainsi que dans le Sahel.
- Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du concept de **présences maritimes coordonnées** dans le golfe de Guinée et de son expansion dans le nord-ouest de l'océan Indien, nous envisagerons d'autres zones d'intérêt maritimes à partir du second semestre de 2022.
- D'ici 2023, nous nous accorderons sur un concept militaire pour les **opérations de sécurité aérienne**, y compris les missions de soutien aérien, de sauvetage et d'évacuation, de surveillance et de secours en cas de catastrophe.

- D'ici la mi-2023, nous adopterons un nouveau **pacte en matière de PSDC civile** qui renforcera encore l'efficacité de nos missions et contribuera au développement des capacités civiles nécessaires. Nous renforcerons également la coopération entre les acteurs compétents de l'UE et des États membres dans le domaine de la justice et des affaires intérieures et la PSDC. Nous serons en mesure de déployer une **mission PSDC civile** composée de 200 experts pleinement équipés dans un délai de 30 jours, y compris dans des environnements complexes.
- Nous intégrerons systématiquement **la perspective des droits de l'homme et de l'égalité de genre** dans toutes les actions civiles et militaires relevant de la PSDC, et augmenterons le nombre de femmes dans toutes les fonctions, y compris aux postes de direction. D'ici 2023, nous renforcerons notre réseau de conseillers en matière de droits de l'homme et d'égalité de genre dans le cadre de nos missions et opérations PSDC.

Se préparer

- Nous continuerons à mener des exercices réguliers pour renforcer encore notre **assistance mutuelle** en cas d'agression armée, conformément à l'article 42, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne. Il s'agira notamment d'exercices de cybersécurité réguliers à partir de 2022.
- À partir de 2023, nous organiserons régulièrement des **exercices réels** dans tous les domaines, avec la participation progressive de la capacité militaire de planification et de conduite. Ces exercices combineront également des éléments civils et militaires de la PSDC.
- D'ici 2022, nous conviendrons d'un **registre du cycle de rotation des troupes** pour les missions et opérations PSDC militaires et nous renforcerons l'évaluation politique précoce des forces pour les missions et opérations PSDC civiles et militaires.
- D'ici 2023, compte tenu également des propositions relatives à la capacité de déploiement rapide de l'UE, nous réévaluerons la prise en charge et la définition des **coûts communs** afin de renforcer la solidarité et d'encourager la participation aux missions et opérations militaires, ainsi que les coûts liés aux exercices.
- D'ici la fin de 2022, nous prendrons de nouveaux engagements afin de renforcer considérablement la **mobilité militaire** et d'investir substantiellement dans ce domaine, et nous conviendrons d'un plan d'action ambitieux révisé. Il s'agira notamment de nouvelles actions dans des domaines tels que la transformation numérique, le renforcement de la cyberrésilience de l'infrastructure de transport et de ses systèmes d'assistance ainsi que le recours à l'intelligence artificielle et au transport aérien et maritime pour améliorer la mobilité militaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. À l'avenir, nous poursuivrons l'accroissement et la mobilisation des investissements en faveur de la mobilité militaire¹.
 - Nous allons immédiatement accélérer la mise en œuvre des projets d'infrastructures de transport à double usage, notamment en concentrant en début de période le budget consacré à la mobilité militaire dans le cadre du plan d'action sur la mobilité militaire et du mécanisme pour l'interconnexion en Europe.
 - D'ici la fin de 2022, nous lancerons une analyse de la capacité des infrastructures de transport de l'UE à faire face à des mouvements à grande échelle à court préavis.
 - D'ici 2025, nous achèverons d'améliorer et d'harmoniser les procédures transfrontières.

¹ Cela se fera sans préjudice du prochain cadre financier pluriannuel de l'UE.

3. PROTÉGER

Nous devons nous préparer au mieux aux défis surgissant rapidement. Nos concurrents stratégiques nous ciblent avec une large gamme d'instruments et mettent à l'épreuve notre **résilience** dans le but d'affaiblir notre **sécurité** et de compromettre activement notre accès sécurisé aux domaines maritime et aérien ainsi qu'au cyberspace et à l'espace. Nous sommes de plus en plus confrontés à des menaces de nature hybride. En outre, les menaces transnationales telles que le terrorisme et la prolifération des armes demeurent un défi permanent. Nous devons renforcer considérablement notre résilience en améliorant l'anticipation et la détection de ces menaces ainsi que la réponse que nous y apportons. Le réexamen régulier et structuré de notre analyse de la menace sera utile à cet égard, mais il ne s'agit que d'un élément.

Renforcer notre alerte rapide, notre tableau du renseignement et nos communications sécurisées

Nous investirons davantage dans l'analyse commune afin d'améliorer notre **appréciation de la situation** et notre **prospective stratégique**, en nous appuyant sur notre système d'alerte rapide et notre mécanisme d'analyse prospective. Nous renforcerons notre appréciation de la situation fondée sur le renseignement et les capacités pertinentes de l'UE, notamment dans le cadre de la **capacité unique d'analyse du renseignement** de l'UE, ainsi que du Centre satellitaire de l'UE. Cela nous rapprochera également d'une **culture stratégique commune** et contribuera à la crédibilité de l'UE en tant qu'acteur stratégique. Nous devons maintenir notre excellence pour ce qui est d'assurer l'autonomie décisionnelle de l'UE, y compris sur la base de données géospatiales. Nous renforcerons le rôle de la capacité unique d'analyse du renseignement de l'UE en tant que point d'entrée unique pour les contributions apportées en matière de renseignement stratégique par les services de renseignement et de sécurité civils et militaires des États membres. Cela facilitera l'échange de renseignements stratégiques afin de mieux relever les défis auxquels nous sommes confrontés et de fournir des services améliorés aux décideurs dans l'ensemble des institutions de l'UE et des États membres.

Ses institutions faisant l'objet d'un nombre croissant de cyberattaques ou de tentatives d'intrusion dans leurs systèmes, l'UE doit renforcer la protection de ses processus, moyens et informations les plus critiques et veiller à pouvoir s'appuyer sur des systèmes d'information solides et fiables et sur des systèmes de communication européens appropriés. L'amélioration du tableau du renseignement passera par des **communications plus sécurisées**. À cette fin, nous rationaliserons les règles et réglementations en matière de sécurité et renforcerons l'approche commune des États membres et des institutions, organes et agences de l'UE, ainsi que des missions et opérations PSDC, en matière de protection des informations, des infrastructures et des systèmes de communication. Cela nécessitera des investissements dans des équipements, des infrastructures et des compétences techniques européens de pointe. Sur la base de la stratégie de cybersécurité de l'UE, nous invitons les institutions, organes et agences de l'UE à adopter des normes et règles supplémentaires en ce qui concerne la sécurité de l'information et la cybersécurité, ainsi que la protection des informations classifiées et des informations sensibles non classifiées de l'UE, ce qui facilitera les échanges sécurisés avec les États membres.

Menaces hybrides, cyberdiplomatie et activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger

Nous renforcerons considérablement notre **résilience** face aux **menaces hybrides**, aux cyberattaques et aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, ainsi que notre capacité à les contrer. Les acteurs étatiques et non étatiques étrangers affinent et, par là même, renforcent constamment leurs tactiques, techniques et procédures, telles que l'instrumentalisation de la migration irrégulière, l'utilisation stratégique du droit ainsi que la coercition ciblant notre sécurité économique et énergétique. Un large éventail d'instruments existants ou éventuellement nouveaux de l'UE seront par conséquent regroupés dans une **boîte à outils hybride** plus large de l'UE. Cette boîte à outils devrait fournir un cadre pour une réaction coordonnée face aux campagnes hybrides touchant l'UE et ses États membres et devrait comprendre par exemple des mesures de prévention, de coopération et de stabilisation ainsi que des mesures restrictives et de rétablissement, tout en renforçant la solidarité et l'assistance mutuelle. Les États membres peuvent proposer une attribution coordonnée des activités hybrides, tout en tenant compte du fait que l'attribution est une prérogative nationale souveraine. Notre réponse requiert la pleine mobilisation de tous les instruments civils et militaires pertinents s'il y a lieu, en prenant appui sur les politiques extérieures et intérieures. Elle doit également se fonder sur une compréhension et une évaluation communes de ces menaces. Par conséquent, nous renforcerons notre capacité à détecter, à identifier et à analyser ces menaces et leur source. À cet égard, la capacité unique d'analyse du renseignement, en particulier la **cellule de fusion contre les menaces hybrides**, fournira des éléments de prospective et une connaissance de la situation. Dans le cadre de cette boîte à outils hybride plus large de l'UE, nous devons renforcer la **résilience de nos sociétés et de nos économies**, et protéger nos infrastructures critiques, nos démocraties ainsi que les processus électoraux nationaux et de l'UE. Nous créerons également des **équipes d'intervention rapide de l'UE en cas de menaces hybrides**, adaptables à la menace et s'appuyant sur l'expertise civile et militaire sectorielle pertinente au niveau national et de l'UE pour aider les États membres, les missions et opérations PSDC et les pays partenaires à lutter contre les menaces hybrides. Nous assurerons des synergies et étudierons d'autres possibilités de coopération en matière de lutte contre les menaces hybrides avec l'OTAN.

Nous devons par ailleurs être en mesure de réagir rapidement et vigoureusement aux cyberattaques, telles que les actes de cybermalveillance soutenus par un acteur étatique ciblant des infrastructures critiques et les attaques par logiciel rançonneur. À cette fin, nous renforcerons notre capacité à repérer et analyser de manière coordonnée les cyberattaques. Nous renforcerons la **boîte à outils cyberdiplomatique de l'UE** et ferons pleinement usage de tous ses instruments, notamment les mesures préventives et les sanctions imposées aux acteurs extérieurs pour les actes de cybermalveillance commis contre l'Union et ses États membres. Nous contribuerons à l'unité conjointe de cybersécurité de l'UE pour renforcer l'appréciation conjointe de la situation et la coopération entre les institutions de l'UE et les États membres.

Nous réagirons fermement aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, comme nous l'avons fait grâce à notre action décisive et coordonnée contre la campagne de désinformation menée par la Russie dans le cadre de son agression militaire contre l'Ukraine. Nous poursuivrons sur cette voie, en parfaite cohérence avec les politiques internes de l'UE, en établissant une conception commune de la menace ainsi qu'en continuant à développer une série d'instruments permettant de détecter, d'analyser et de combattre cette menace efficacement et d'imposer des sanctions à ceux qui se livrent à de telles activités. Pour accroître la résilience de nos sociétés, nous renforcerons également l'accès à des informations crédibles ainsi qu'à des médias libres et indépendants dans toute l'Union. À cette fin, et comme le préconise le plan d'action pour la démocratie européenne, nous développerons la **boîte à outils de l'UE pour lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger**, y compris dans le cadre de nos missions et opérations PSDC. Cela renforcera nos options de réaction, nos capacités de résilience et notre coopération tant au sein de l'UE qu'à l'égard des pays partenaires, et améliorera notre appréciation de la situation, par l'intermédiaire du système d'alerte rapide. Nous ferons également progresser le mécanisme opérationnel conjoint sur les processus électoraux et l'éventuelle désignation des infrastructures électorales en tant qu'infrastructures critiques. Nous continuerons à coopérer avec des partenaires partageant les mêmes valeurs, tels que l'OTAN et le G7, ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé, et nous intensifierons nos efforts dans le cadre des Nations unies.

Sécuriser notre accès aux domaines stratégiques

Nous continuerons à développer la **politique de cyberdéfense de l'UE** afin de protéger, détecter, défendre et dissuader face aux cyberattaques. Elle dynamisera la recherche et l'innovation, stimulera la base industrielle de l'UE et promouvra l'éducation et la formation pour faire en sorte que nous soyons prêts à agir. Elle renforcera la coopération entre les acteurs de l'UE et des États membres dans le domaine de la cyberdéfense et donnera lieu à la mise en place de mécanismes de mobilisation des capacités au niveau de l'UE, y compris dans le cadre des missions et opérations PSDC. Elle renforcera également la coopération avec les partenaires partageant les mêmes valeurs dans le domaine de la cyberdéfense, notamment l'OTAN. Une nouvelle **législation européenne sur la cyberrésilience** renforcera notre approche commune en matière de cyberinfrastructures et de normes concernant le domaine cyber. Nous œuvrerons à la mise en place d'une infrastructure européenne de centres d'opérations de sécurité.

Conformément à la stratégie de cybersécurité de l'UE de 2020, nous développerons la **cyberposture** de l'Union en améliorant notre capacité à prévenir les cyberattaques grâce au renforcement et au développement des capacités, à la formation, à l'organisation d'exercices et à l'accroissement de la résilience ainsi qu'en réagissant fermement aux cyberattaques visant l'Union, ses institutions et ses États membres, en faisant pleinement usage de tous les outils disponibles au niveau de l'UE. Nous manifesterons en outre notre détermination à apporter des réponses immédiates et à long terme aux acteurs de la menace qui cherchent à refuser à l'UE et à ses partenaires un accès sûr et ouvert au cyberspace. Nous aiderons nos partenaires à renforcer leur cyberrésilience et, en cas de crises cyber, nous déploierons des experts de l'UE et des États membres pour leur apporter notre soutien. Grâce à l'organisation régulière d'exercices dans le domaine cyber, nous contribuerons à renforcer encore la solidarité et l'assistance mutuelle. Nous renforcerons nos **capacités de cyber-renseignement** afin d'améliorer notre cyberrésilience, en apportant également un soutien efficace à nos missions et opérations PSDC civiles et militaires, ainsi qu'à nos forces armées. Nous renforcerons l'interopérabilité et le partage d'informations grâce à la coopération entre les équipes militaires d'intervention en cas d'urgence informatique (mil CERT) ainsi que dans la conduite de cyberopérations défensives. Nous sommes conscients qu'améliorer notre cybersécurité permet de renforcer nos efforts en termes d'efficacité et de sécurité à terre, dans les airs, en mer et dans l'espace extra-atmosphérique.

Notre liberté d'action dépend d'un accès sûr, sécurisé et autonome au **domaine spatial**. Nous devons nous préparer à un environnement spatial plus compétitif et plus disputé. Du fait de notre dépendance croissante à l'égard des systèmes et services spatiaux, nous sommes plus vulnérables aux comportements irresponsables et menaçants de concurrents stratégiques. Le nombre croissant d'objets en orbite et de débris spatiaux augmente également les risques et les tensions. Le programme spatial de l'UE et les autres infrastructures spatiales de l'Union et de ses États membres contribuent à notre résilience. Ils offrent des services essentiels qui remplacent ou complètent les infrastructures terrestres d'observation de la Terre, de navigation par satellite ou de télécommunication. Les systèmes spatiaux de l'UE devraient offrir une connectivité mondiale aux acteurs de la sécurité et de la défense. À cette fin, nous travaillerons sur la proposition relative à la mise en place d'un système européen de communication sécurisée par satellite à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre du programme de l'Union pour une connectivité sécurisée pour la période 2023-2027.

Étant donné que les moyens spatiaux de l'UE sont sous contrôle civil, et compte tenu de l'importance du programme spatial de l'UE, il est urgent de compléter la stratégie spatiale actuelle et de renforcer les dimensions "sécurité et défense" de l'Union dans le domaine spatial. Une nouvelle **stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense** nous aidera à parvenir à une conception commune des risques et des menaces liés à l'espace, à développer des réponses et des capacités appropriées pour réagir mieux et plus rapidement aux crises, à renforcer notre résilience et à tirer pleinement parti des avantages et des possibilités liés au domaine spatial. Une telle stratégie devrait, par exemple, inclure des dimensions politique, opérationnelle, diplomatique et de gouvernance.

Nous continuerons d'investir dans la **connaissance de la situation spatiale** afin de mieux appréhender et réduire les risques, les menaces et les vulnérabilités dans l'espace. Nous renforcerons l'innovation à double usage et investirons dans le développement des capacités pour que l'Europe bénéficie d'un accès autonome à l'espace. Nous protégerons les chaînes d'approvisionnement du domaine spatial et investirons dans les technologies spatiales critiques, en coordination avec l'Agence européenne de défense et l'Agence spatiale européenne. Nous renforcerons également la résilience des chaînes d'approvisionnement européennes connexes afin d'assurer l'intégrité, la sécurité et le fonctionnement des infrastructures spatiales. Nous coopérerons étroitement avec nos partenaires pour ce qui est de réduire les menaces conformément aux efforts actuellement déployés au sein des Nations unies concernant l'élaboration de normes, de règles et de principes de comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique. Nous œuvrerons également à une approche commune de l'UE en matière de gestion du trafic spatial, sur la base de la communication conjointe de la Commission et du haut représentant. Nous organiserons des exercices pour tester la résilience de nos moyens spatiaux et déterminerons les moyens nécessaires pour remédier aux vulnérabilités afin de réagir rapidement et fermement aux menaces liées à l'espace en cas de situation d'urgence ou de crise. Dans le prolongement de sa validation, nous étendrons le mécanisme Galileo de réaction aux menaces à d'autres composantes du programme spatial de l'UE. Nous avons également pour objectif de renforcer encore la solidarité, l'assistance mutuelle et la réaction aux crises en cas d'attaques provenant de l'espace ou de menaces pesant sur des moyens spatiaux, y compris au moyen d'exercices.

Le **domaine aérien** est essentiel pour assurer la sécurité de nos territoires et de nos populations, ainsi que pour les échanges commerciaux et les déplacements internationaux. Les acteurs étatiques et non étatiques mettent en péril notre sécurité, tant sur le territoire de l'UE qu'au-delà, par exemple en détournant des avions civils et en recourant de plus en plus aux drones et aux nouvelles technologies. Des capacités militaires avancées telles que les véhicules aériens sans pilote, les moyens de défense aérienne de moyenne et longue portée et les aéronefs modernes se multiplient dans le monde entier et remettent de plus en plus en cause l'utilisation sûre et sans restriction de l'espace aérien. Un accès libre et sûr à l'espace aérien est également remis en cause par les stratégies de déni d'accès et d'interdiction de zone auxquelles ont recours nos concurrents, notamment dans notre voisinage. En étroite coopération avec les acteurs concernés de l'aviation civile ainsi qu'avec l'OTAN, nous poursuivrons une réflexion stratégique pour préserver notre accès incontesté à l'espace aérien.

Sur la base d'une actualisation de la stratégie de sûreté maritime de l'UE et de son plan d'action, nous investirons davantage dans notre **sûreté maritime** et notre présence mondiale et assurerons ainsi un accès sans entraves à la haute mer et aux voies de communication maritimes, ainsi que le respect du droit international de la mer. Les actes de provocation illégaux commis en mer, les activités criminelles telles que la piraterie, les trafics, les différends relatifs à des zones maritimes et les prétentions excessives, le refus d'accès et les menaces hybrides sont autant de facteurs qui compromettent notre sûreté maritime. Afin de protéger nos intérêts maritimes et nos infrastructures maritimes critiques, y compris sur nos fonds marins, nous renforcerons notre capacité à collecter et à fournir des informations et des renseignements précis afin de renforcer la connaissance de la situation, notamment par le partage d'informations entre les acteurs civils et militaires. À cette fin, nous continuerons à développer des solutions communes sur le plan des opérations, des capacités et des technologies, notamment en tirant le meilleur parti du cadre de la coopération structurée permanente. Nous poursuivrons le développement du mécanisme des **présences maritimes coordonnées** et renforcerons les interactions et la coordination entre nos opérations PSDC navales et les acteurs concernés. Afin de renforcer notre préparation et notre résilience dans le domaine maritime, nous organiserons régulièrement des exercices navals de la marine et des garde-côtes des États membres. Nous tirerons aussi pleinement parti de notre politique de partenariat dans le domaine maritime, par exemple par des escales, des formations et des exercices ainsi que par le renforcement des capacités.

Lutte contre le terrorisme

Nous renforcerons notre action pour mieux **prévenir et combattre le terrorisme**. En utilisant nos instruments de la PSDC ainsi que d'autres outils, nous soutiendrons les pays partenaires, y compris par l'action diplomatique et le dialogue politique, des efforts de stabilisation, des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et la coopération dans le domaine de l'État de droit, tout en promouvant le plein respect des droits de l'homme et du droit international. Nous renforcerons notre coopération avec les partenaires stratégiques, y compris les Nations unies et d'autres enceintes multilatérales, telles que le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et la coalition internationale de lutte contre Daech. Nous nous attaquerons également à de nouvelles évolutions, telles que l'utilisation de nouvelles technologies pour le financement du terrorisme et la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne. Nous renforcerons encore notre réseau d'experts en matière de lutte contre le terrorisme au sein des délégations de l'UE.

Promouvoir le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements

Nous défendrons, soutiendrons et ferons progresser le cadre **de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements**. Nous continuerons de soutenir la place centrale qu'occupe le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soulignons la nécessité de mettre en œuvre toutes les obligations qui en découlent, ainsi que les engagements pris lors des précédentes conférences d'examen, dont la nécessité de progresser concrètement vers la pleine mise en œuvre de l'article VI, avec pour objectif ultime l'élimination totale des armes nucléaires. Nous aspirons résolument à un monde plus sûr et plus sécurisé pour tous, conformément aux objectifs du traité, d'une manière qui favorise la stabilité, la paix et la sécurité internationales. Nous devons renforcer nos capacités pour contrôler les transferts intangibles, y compris des connaissances scientifiques le cas échéant. Il convient pour cela de protéger et de renforcer les régimes existants de contrôle des exportations. Confrontée à de nouveaux défis découlant des nouvelles technologies, l'UE reste déterminée à préserver l'architecture en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Une approche coordonnée avec les partenaires est aussi essentielle à cet égard.

Pour ce qui est de la maîtrise des armements, l'UE et ses États membres intensifieront leurs échanges et leurs efforts concernant d'éventuelles solutions en matière de maîtrise des armements, tenant compte de leurs intérêts en matière de sécurité et en étroite coordination avec leurs partenaires, en particulier les États-Unis et l'OTAN. Nous poursuivrons nos travaux sur cette question. Nous continuerons de demander la réduction des arsenaux par les États dotés du plus grand arsenal nucléaire par l'intermédiaire de la conclusion d'accords successifs au nouveau traité START, y compris des armes nucléaires déployées, tant stratégiques que non stratégiques, et la tenue de nouvelles discussions sur des mesures visant à instaurer la confiance, la vérification, la transparence sur les doctrines nucléaires et des mesures de réduction des risques stratégiques.

Renforcer la résilience face au changement climatique, aux catastrophes et aux situations d'urgence

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont non seulement des menaces en soi, mais aussi des multiplicateurs de risques. Le réchauffement de la planète entraîne des **phénomènes météorologiques extrêmes** et des **catastrophes naturelles** dont la **fréquence** augmente ainsi que la dégradation des écosystèmes partout dans le monde, qui accentuent la vulnérabilité et l'exposition. Cela accroît le potentiel d'instabilité sociale, économique et politique et de conflit dans les pays fragiles. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement ont une incidence sur les principales infrastructures énergétiques, les activités agricoles et la rareté des ressources naturelles, accentuant les inégalités sociales existantes et exposant les communautés vulnérables à de nouveaux types de risques. Ils ont donc également des implications directes pour notre sécurité et notre défense. Une transition vers des économies neutres pour le climat peut avoir des répercussions sociales, économiques et politiques susceptibles d'amplifier les situations de conflit. Nous continuons d'évaluer les différents effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur la sécurité mondiale et régionale, ainsi que sur nos forces armées et nos missions et opérations PSDC. Nous adapterons le secteur de la sécurité et de la défense de l'Union et nos engagements dans le cadre de la PSDC et augmenterons l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources, y compris l'empreinte environnementale de nos missions et opérations PSDC, conformément à l'objectif de neutralité climatique de l'Union d'ici 2050 dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, tout en préservant l'efficacité opérationnelle. À cette fin, nous renforcerons le rôle des technologies vertes et de la transition numérique durable au sein des forces armées et, plus généralement, du secteur de la défense. Nous intégrerons également les questions liées au changement climatique et à l'environnement dans l'ensemble de nos missions et opérations PSDC civiles et militaires. En outre, nous renforcerons nos capacités d'analyse et nos systèmes d'alerte rapide en ce qui concerne les défis spécifiques en matière de sécurité que posent le changement climatique et la transition mondiale vers une économie circulaire neutre pour le climat et efficace dans l'utilisation des ressources.

Il est essentiel d'adopter une approche intégrée pour réagir aux crises majeures. La pandémie de COVID-19, de même que la crise en Afghanistan, a mis en lumière l'importance de développer une capacité accrue à **secourir et à évacuer** nos citoyens lorsqu'ils sont en danger au-delà de nos frontières. Elle a également mis en lumière le rôle important que les forces armées peuvent jouer lors de **crises complexes**. Les acteurs militaires dans les États membres peuvent mobiliser d'importants moyens à l'appui des acteurs civils de la réaction aux catastrophes dans des domaines tels que le soutien logistique, médical et en matière de sécurité et les infrastructures. En nous appuyant sur les structures existantes de l'État-major de l'UE, telles que la cellule de planification des mouvements de l'UE, et sur les mécanismes d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe de la Commission, nous améliorerons les capacités d'assistance militaire ainsi que l'efficacité de la coordination entre les autorités civiles et militaires aux niveaux national et de l'Union. De la sorte, en dernier ressort, les acteurs militaires seront prêts à aider les autorités civiles en cas de futures situations d'urgence et de catastrophes. L'état-major de l'UE peut également contribuer à la coordination du soutien et de l'assistance logistiques aux États membres et aux pays tiers en situation de crise, ainsi qu'à la mise en œuvre des instruments de l'UE tels que la facilité européenne pour la paix ou, à la demande des États membres, la clause d'assistance mutuelle, conformément au traité sur l'Union européenne. Les mécanismes de réaction aux crises du SEAE, notre soutien consulaire et la sécurité sur le terrain seront également réexaminés et renforcés afin d'améliorer l'assistance apportée aux États membres dans les efforts qu'ils déploient pour protéger et secourir leurs citoyens à l'étranger, et d'aider les délégations de l'UE lorsqu'elles doivent évacuer du personnel. Conjointement avec le mécanisme de protection civile de l'Union, nous soutiendrons les opérations civiles de secours en cas de catastrophe, et nous devons veiller à être en mesure d'évacuer en toute sécurité nos citoyens des lieux frappés par des catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Nous renforcerons en outre la coordination avec les Nations unies et l'OTAN dans ce contexte.

Objectifs

Nous devons nous préparer au mieux aux défis surgissant rapidement. Nous renforcerons considérablement notre résilience. Nous rassemblerons les outils dont nous disposons pour mieux lutter contre les menaces hybrides en développant une boîte à outils hybride. Nous renforcerons aussi notre cyberdéfense et notre cybersécurité ainsi que notre capacité à dissuader et à contrer les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger. En outre, nous devons être en mesure de sécuriser notre accès à la haute mer, au domaine aérien et à l'espace extra-atmosphérique, où notre présence doit par ailleurs être assurée. Notre objectif est d'accroître encore notre résilience face aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine, tout en nous efforçant de parvenir à une présence de l'UE climatiquement neutre sur le terrain. Nous renforcerons également notre capacité à secourir et à évacuer nos citoyens lorsqu'ils sont en danger au-delà de nos frontières. Tous ces efforts contribuent à renforcer notre solidarité et notre assistance mutuelle.

Renseignement et communication sécurisée

- D'ici la fin de 2022, la capacité unique d'analyse du renseignement réexaminera l'**analyse de la menace de l'UE** en étroite coopération avec les services de renseignement des États membres. Ces réexamens réguliers et structurés seront effectués au moins tous les trois ans ou plus tôt si l'évolution du contexte stratégique et sécuritaire le requiert.
- D'ici 2025, nous développerons notre **capacité unique d'analyse du renseignement** en accroissant les ressources et en renforçant les capacités. D'ici 2025, nous renforcerons également le **Centre satellitaire de l'UE** pour stimuler notre capacité autonome de renseignement géospatial.
- Pour faciliter l'échange d'informations, y compris des informations classifiées, nous invitons les institutions, agences et organes de l'UE à adopter, en 2022, des **normes et règles supplémentaires visant à garantir la cybersécurité et la sécurité des informations**.

Menaces hybrides, cyberdiplomatie et activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger

- En 2022, nous développerons notre **boîte à outils hybride de l'UE**, qui devrait fournir un cadre pour apporter une réponse coordonnée aux campagnes hybrides touchant l'UE et ses États membres, y compris par exemple des mesures de prévention, de coopération, de stabilisation et de rétablissement et des mesures restrictives, tout en soutenant la solidarité et l'assistance mutuelle. Cette boîte à outils regroupera les instruments existants et éventuellement nouveaux, y compris la création d'équipes d'intervention rapide de l'UE en cas de menaces hybrides afin d'aider les États membres, les missions et opérations PSDC et les pays partenaires à lutter contre les menaces hybrides. Sur le fondement des exigences de base sectorielles de l'UE en matière de résilience face aux menaces hybrides et de la situation sécuritaire actuelle, nous recenserons les insuffisances et les besoins ainsi que les mesures à prendre pour y remédier. Le protocole opérationnel de l'UE de lutte contre les menaces hybrides sera également révisé.
- En 2022, nous renforcerons encore la **boîte à outils cyberdiplomatique**, notamment en examinant d'autres mesures de réaction.

- En 2022, nous créerons une **boîte à outils relative aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger**. Cela renforcera notre capacité à détecter et à analyser la menace ainsi qu'à y réagir, y compris en imposant des sanctions financières à ceux qui se livrent à de telles activités. Nous renforcerons encore les capacités de l'UE en matière de communication stratégique et de lutte contre la désinformation. D'ici 2023, nous créerons un mécanisme approprié pour collecter systématiquement des données sur les incidents, grâce à un espace de données spécifique, afin de parvenir à une conception commune des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger. D'ici 2024, toutes les missions et opérations PSDC seront pleinement dotées des capacités et ressources nécessaires pour déployer les instruments pertinents de cette boîte à outils.

Domaines stratégiques

- En 2022, face aux cyberattaques, nous continuerons de développer la **politique de cyberdéfense** de l'UE afin de protéger, de détecter, de défendre et de dissuader. En 2022, une nouvelle **législation européenne sur la cyberrésilience** sera proposée et les travaux relatifs à **l'unité conjointe de cybersécurité** se poursuivront.
- D'ici la fin de 2023, nous adopterons une **stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense**. Nous commencerons par la validation du mécanisme Galileo de réaction aux menaces d'ici la fin de 2022 et étendrons celui-ci à d'autres volets du programme. D'ici la fin de 2022, nous étudierons le recours aux mécanismes de solidarité, d'assistance mutuelle et de réaction aux crises en cas d'attaques provenant de l'espace ou de menaces pesant sur des moyens spatiaux. À cette fin, nous organiserons également des exercices visant à tester la solidarité et la réaction aux événements et incidents dans le domaine spatial, ce qui renforcera notre approche stratégique commune de l'espace.
- Sur la base de la stratégie de sûreté maritime actualisée de l'UE, nous continuerons, d'ici 2025, de développer et de renforcer les mécanismes d'appréciation de l'UE en matière de **sûreté maritime**, tels que l'environnement commun de partage des informations (CISE) pour la surveillance maritime (MARSUR), afin de faire progresser l'interopérabilité, de faciliter la prise de décision et de soutenir une efficacité opérationnelle accrue. Nous accroîtrons encore la visibilité de notre présence navale à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, y compris par des escales, des formations et des exercices, ainsi que par le renforcement des capacités.
- D'ici la fin de 2022, dans le **domaine aérien**, nous poursuivrons une réflexion stratégique afin de garantir un accès européen libre, sûr et sécurisé à l'espace aérien.

Lutter contre le terrorisme

- Nous intensifierons notre coopération avec les partenaires stratégiques et dans les enceintes multilatérales, et renforcerons encore le réseau d'experts en matière de lutte contre le terrorisme au sein des délégations de l'UE. D'ici au début de 2023, nous réexaminerons les outils et les programmes de l'UE qui contribuent à renforcer les capacités des partenaires contre le terrorisme afin d'accroître leur efficacité, y compris en matière de lutte contre le financement du terrorisme.

Promouvoir le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements

- D'ici 2023, nous renforcerons **les actions concrètes de l'UE en faveur des objectifs en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements**. En particulier, nous accroîtrons notre soutien aux partenaires et les aiderons à pleinement mettre en œuvre les sanctions et les procédures de contrôle. Nous continuerons de demander la conclusion d'accords successifs au nouveau traité START.

Changement climatique, catastrophes et situations d'urgence

- D'ici la fin de 2023, afin de mettre pleinement en œuvre la feuille de route sur **le changement climatique et la défense**, les États membres élaboreront des stratégies nationales pour préparer les forces armées au changement climatique. D'ici 2025, toutes les missions et opérations PSDC auront un conseiller environnemental et feront rapport sur leur empreinte environnementale.
- Nous améliorerons la **capacité des forces armées des États membres à soutenir les autorités civiles** dans les situations d'urgence, au cours des phases de planification et de conduite, tout en améliorant également la coordination entre les autorités civiles et militaires à tous les niveaux. Il s'agira notamment d'organiser des exercices conjoints réels qui couvrent des scénarios relatifs aux secours en cas de catastrophe, ainsi que de fournir une aide humanitaire conformément aux principes humanitaires. D'ici 2023, nous renforcerons les **structures de réaction aux crises du SEAE**, y compris **la salle de veille**, afin de renforcer notre capacité à réagir aux situations d'urgence complexes, telles que les opérations d'évacuation et de secours à l'étranger, en étroite coopération avec le Centre de coordination de la réaction d'urgence.

4. INVESTIR

Conformément au programme de Versailles, et compte tenu des défis auxquels nous sommes confrontés et afin de mieux protéger nos citoyens, tout en reconnaissant le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres, nous devons résolument investir davantage et mieux dans les capacités de défense et les technologies innovantes, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national. Nous devons renforcer nos capacités de défense et donner à nos forces militaires les moyens de relever les défis qui se présentent dans le monde auquel nous sommes confrontés. Nous devons être plus audacieux et plus rapides pour ce qui est de combler les **insuffisances en matière de capacités critiques**, de surmonter la fragmentation, de parvenir à une pleine interopérabilité de nos forces et de renforcer une base industrielle et technologique de défense européenne résiliente, compétitive et innovante dans l'ensemble de l'Union, ce qui garantira également la participation transfrontière des petites et moyennes entreprises. Nous estimons qu'investir davantage dans le développement collaboratif des capacités permet d'assurer une plus grande efficacité en augmentant les économies d'échelle ainsi qu'une meilleure efficacité au moment d'agir. Cela est également favorable aux innovateurs et fabricants européens. Atteindre la souveraineté technologique dans certains domaines technologiques critiques, atténuer les **dépendances stratégiques** dans d'autres et réduire la vulnérabilité de nos chaînes de valeur est essentiel si nous voulons relever les défis posés par un monde plus dangereux et être plus résilients. Une coopération fondée sur la réciprocité avec des partenaires partageant les mêmes valeurs partout dans le monde est essentielle pour renforcer la résilience et la sécurité d'approvisionnement de l'UE, tout en réduisant les dépendances stratégiques et en augmentant les avantages mutuels.

Orientations stratégiques

Conformément aux engagements déjà pris dans le cadre de la CSP et compte tenu des défis stratégiques auxquels nous sommes confrontés, il devient urgent de **dépenser davantage et mieux**. Nous augmenterons donc considérablement nos dépenses en matière de défense, en consacrant une part importante aux investissements, à axer sur les insuffisances stratégiques relevées. Nous veillerons à adopter une approche européenne coordonnée et collaborative de l'accroissement de ces dépenses au niveau des États membres et de l'UE, afin de maximiser la production, d'accroître l'interopérabilité et de tirer pleinement parti des économies d'échelle. À cette fin, nous définirons des orientations stratégiques concernant les ressources nécessaires pour répondre à nos besoins en matière de sécurité et la pleine utilisation des outils de l'UE en vue d'encourager les investissements collaboratifs dans le domaine de la défense.

Conformément au niveau d'ambition que nous avons arrêté, nous collaborerons pour adapter rapidement nos forces militaires et nos capacités civiles de manière à ce qu'elles soient en mesure d'agir rapidement et de contribuer à défendre nos intérêts et nos valeurs, à renforcer notre résilience et à protéger l'Union et ses citoyens. À cette fin, nous continuerons de développer des **forces couvrant tout le spectre des opérations** qui soient **souples et mobiles, interopérables, avancées sur le plan technologique, économes en énergie et résilientes**. En application du principe du réservoir unique de forces, ces forces restent entre les mains des États membres et peuvent également être déployées dans d'autres cadres.

Nous adapterons **la planification et le développement des capacités de défense** de l'UE, notamment en révisant les scénarios de planification des capacités dans le cadre du processus relatif à l'objectif global, de façon à mieux refléter les réalités opérationnelles et la prospective stratégique ainsi qu'à fournir les capacités nécessaires aux missions et opérations PSDC. Parmi ces scénarios figure le déploiement militaire rapide dans un environnement hostile, ainsi que la réponse aux menaces hybrides, la garantie d'un accès sûr aux domaines stratégiques, par exemple en haute mer, dans les airs et dans les domaines du cyber et de l'espace, et la fourniture d'une assistance militaire aux autorités civiles. Nous détaillerons les éléments de planification stratégique, tels que le délai de réaction, la durée, l'environnement, la distance et la simultanéité des opérations qui sont nécessaires pour adapter les scénarios de planification des capacités. Les résultats du processus relatif à l'objectif global continueront de constituer une contribution essentielle au plan de développement des capacités, qui englobe les tendances futures en matière de capacités de défense ainsi que les perspectives technologiques.

Nous devons veiller à ce que toutes les initiatives de défense et tous les outils de planification et de développement des capacités de l'UE soient intégrés dans la **planification nationale en matière de défense**. Nous continuerons de faire en sorte que les résultats de ces processus restent cohérents avec ceux des processus correspondants de l'OTAN. Cela renforcera l'état de préparation, la robustesse et l'interopérabilité de notre réservoir unique de forces.

En vue d'accroître l'efficacité de nos missions PSDC civiles, nous mettrons au point un processus de capacités et de capacités civiles afin de mieux structurer les besoins de ces missions et d'y répondre collectivement, sur la base de scénarios qui répondent également à de nouvelles menaces. La mise en place de **l'entrepôt stratégique** et de **l'instrument de soutien aux missions** a contribué à notre aptitude à fournir des équipements et des services pour les missions PSDC civiles. Outre un personnel de qualité et bien formé, nous veillerons à ce que les équipements nécessaires puissent être fournis aux missions civiles encore plus rapidement, notamment les équipements qui permettent aux missions d'être menées dans des environnements plus hostiles.

Des capacités cohérentes et ambitieuses

Dans un cadre bilatéral ou multilatéral, un certain nombre d'États membres se sont lancés dans le développement de **projets capacitaires stratégiques** clés, tels que des systèmes d'aéronef de nouvelle génération, un Eurodrone, une nouvelle classe de navires militaires européens et un système de combat terrestre principal. Ces projets auront à l'avenir des effets tangibles sur la sécurité et la défense européennes et conduiront à une convergence au fil du temps. La mise en œuvre des recommandations arrêtées dans le cadre de l'examen annuel coordonné en matière de défense sera essentielle à cet égard.

En plus d'investir dans des capacités d'avenir et dans l'innovation, nous devons faire un meilleur usage du développement collaboratif des capacités et des efforts de mise en commun, y compris en étudiant la question d'une spécialisation des tâches parmi les États membres. Nous nous appuyerons sur des exemples de réussite comme, au niveau européen, la flotte multinationale d'avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport.

Dans le cadre de l'UE, et notamment de la coopération structurée permanente et du Fonds européen de la défense, nous développons déjà des systèmes de commandement et de contrôle, des véhicules blindés, des systèmes de missiles et de l'artillerie, des corvettes de patrouille, des systèmes aériens et maritimes sans pilote, des capacités de guerre électronique, la surveillance de l'espace, une intervention rapide en cas d'incident informatique et des systèmes de formation de haute technologie. Nous investirons davantage dans les **moyens stratégiques**, et plus généralement dans les capacités nécessaires pour mener à bien l'ensemble des missions et opérations prévues dans le cadre du niveau d'ambition convenu. Nous accroîtrons nos efforts visant à atténuer les lacunes en matière de capacités critiques, comme le transport aérien stratégique, les moyens de connectivité et de communication spatiales, les capacités amphibies, les moyens médicaux, les capacités de cyberdéfense, les capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et les systèmes d'aéronefs télépilotés.

Nous devons réduire la fragmentation et développer des capacités de nouvelle génération. À cet effet, nous nous engageons à donner suite aux recommandations du tout premier rapport de l'**examen annuel coordonné en matière de défense**, publié en 2020, y compris les six domaines prioritaires liés aux capacités qui y sont convenus, auxquels bénéficierait une coopération renforcée entre les États membres dans le domaine de la défense. Ces domaines sont les suivants: char de combat, systèmes fantassins, engin de surface européen de catégorie patrouille, capacités concernant les dénis d'accès et interdictions de zone ainsi que systèmes de lutte antidrones, défense spatiale et renforcement de la mobilité militaire.

Afin d'agir rapidement et de protéger nos citoyens, nous coopérerons pour remédier aux insuffisances critiques. Nous tirerons pleinement parti de la coopération structurée permanente et du Fonds européen de la défense pour développer des systèmes et des technologies de pointe interopérables. Nous nous engageons à développer les capacités stratégiques ci-après au moyen de projets collaboratifs, en particulier:

- dans le **domaine terrestre**, la capacité de l'Union à mener des opérations de gestion de crises et à assurer son avantage technologique sur le terrain, y compris dans un environnement de menaces de haute intensité, sera essentielle. Un ensemble complet de capacités terrestres sera lancé pour permettre la mise à niveau, la modernisation et le remplacement progressif des principales plateformes actuelles et des systèmes de logistique correspondants. Les domaines prioritaires que sont les systèmes fantassins et le char de combat constitueront des contributions importantes à ces efforts;
- dans le **domaine maritime**, pour garantir une présence plus affirmée de l'Union en mer ainsi que la capacité à projeter de la puissance, des plateformes navales de pointe sont nécessaires, y compris des plateformes sans équipage pour le contrôle de surface et sous-marin. Le domaine prioritaire de l'engin de surface européen de catégorie patrouille constituera un pas important dans cette direction;
- dans le **domaine aérien**, pour établir et maintenir notre supériorité, nous devons développer des capacités de nouvelle génération et pleinement interopérables, notamment des systèmes de combat du futur ainsi que des systèmes de défense aérienne. Nous intégrerons progressivement les systèmes de combat du futur prévus, y compris les systèmes d'aéronefs télépilotés, aux flottes existantes de systèmes de combat aérien, de manière interopérable. Il convient également de poursuivre les efforts en ce qui concerne les moyens essentiels, notamment la capacité de transport aérien stratégique. Le domaine prioritaire des capacités concernant les dénis d'accès et interdictions de zone ainsi que des systèmes de lutte antidrones contribue à la dimension de défense aérienne que revêtent ces efforts;
- dans le **domaine spatial**, nous développerons de nouveaux capteurs et de nouvelles plateformes en recourant à des technologies de pointe pour permettre à l'Union et à ses États membres d'améliorer leur accès à l'espace et de protéger leurs moyens basés dans l'espace. Cela suppose notamment le développement de l'observation de la Terre depuis l'espace, ainsi que de technologies pour la connaissance de la situation spatiale et de services de communication et de navigation basés dans l'espace, qui sont essentiels pour assurer l'indépendance de la prise de décision. Le domaine prioritaire de la défense spatiale constitue un premier pas dans cette direction;
- dans le **domaine du cyberspace**, nos forces doivent opérer de manière coordonnée, éclairée et efficace. Par conséquent, nous développerons de nouvelles technologies, notamment dans le domaine de l'informatique quantique, de l'intelligence artificielle et des mégadonnées, et nous les exploiterons pleinement, en vue d'obtenir des avantages comparatifs, y compris en ce qui concerne les opérations de réponse aux cyberincidents et la supériorité informationnelle. La cybersécurité est primordiale pour garantir que le domaine prioritaire du renforcement de la mobilité militaire déploie tout son potentiel en tant que moyen essentiel.

Nous nous engageons à intensifier notre coopération en matière de développement des capacités, en particulier dans le cadre de la **coopération structurée permanente**. Concrètement, cela signifie que, d'ici à 2025, les États membres participant à la coopération structurée permanente doivent respecter tous les engagements plus contraignants qu'ils ont pris. En 2025, un tiers des 60 projets actuellement menés dans le cadre de la coopération structurée permanente permettront d'obtenir les capacités attendues et de réaliser leurs objectifs. Au-delà de ces résultats concrets, notre objectif est d'aller plus loin en mettant en œuvre les priorités convenues en matière de capacités et en mettant au point de nouveaux projets ambitieux. Nous examinerons attentivement le respect de ces engagements afin de pouvoir convenir de nouveaux engagements en 2025 pour approfondir encore la coopération en matière de défense.

Renforcer considérablement les instruments de financement de l'UE, en particulier le **Fonds européen de la défense**, et tirer parti de tout le potentiel qu'ils recèlent, est essentiel pour renforcer nos capacités de défense ainsi que pour donner aux forces des États membres les moyens de faire face aux champs de bataille du futur. Nous continuerons de stimuler la coopération et les capacités afin que la coopération industrielle dans le domaine de la défense au sein de l'UE devienne la norme. Cela permettra de tirer le maximum des possibilités offertes par les instruments financiers plus larges de l'UE pour soutenir la coopération des États membres en matière de défense, de la conception à l'acquisition. Cela signifie également que nous devrions être prêts à aligner l'ambition accrue au niveau de l'Union et un poids financier adéquat à long terme du Fonds européen de la défense. Nous renforcerons et utiliserons comme leviers les investissements collaboratifs dans le domaine de la défense au niveau de l'UE, y compris la recherche et la technologie. Nous exploiterons pleinement les possibilités de synergie avec d'autres instruments financiers de l'UE, tels que Horizon Europe, le programme pour une Europe numérique, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, le programme spatial de l'UE, le Conseil européen de l'innovation et InvestEU. Afin de renforcer la compétitivité de l'industrie de la défense de l'UE, nous nous emploierons à encourager davantage l'acquisition conjointe de capacités de défense qui sont développées de manière collaborative au sein de l'UE. Il faudra pour ce faire poursuivre les travaux sur les propositions de la Commission, notamment en ce qui concerne une exonération de la TVA, de nouvelles solutions de financement et un éventuel renforcement du système de bonus du FED.

Nous ferons également avancer les travaux en cours en vue de rationaliser nos pratiques en matière de contrôle des exportations d'armes, et de poursuivre progressivement leur convergence pour les capacités de défense développées conjointement, en particulier dans un cadre de l'UE, de manière à veiller à ce que les produits financés par le Fonds européen de la défense bénéficient d'un accès adéquat et concurrentiel aux marchés internationaux, conformément à la position commune du Conseil de 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires, et sans préjudice des décisions souveraines des États membres.

Nous maximiserons la **cohérence entre les initiatives de l'UE liées à la défense**: examen annuel coordonné en matière de défense, coopération structurée permanente et Fonds européen de la défense. À cet égard, le haut représentant/vice-président/chef de l'Agence européenne de défense présidera les réunions annuelles des ministres de la défense sur les initiatives de défense de l'UE axées sur le développement des capacités, en tirant pleinement parti des formats existants.

Innovation, technologies de rupture et réduction des dépendances stratégiques

Les technologies émergentes et de rupture, telles que l'**intelligence artificielle**, l'informatique quantique, la propulsion avancée, les bio- et nanotechnologies, ainsi que les nouveaux matériaux et les capacités industrielles, sont en train de remodeler les affaires militaires et les marchés de la défense. Nous investissons déjà collectivement dans l'**innovation de défense** en combinant la recherche civile, la recherche spatiale et la recherche en matière de défense et en élaborant de nouvelles normes. Cependant, nous redoublerons d'efforts tant au niveau national qu'à travers une utilisation plus ambitieuse des instruments de l'UE pour être mieux préparés pour le champ de bataille du futur et les technologies de nouvelle génération. Nous assurerons une mise en œuvre ambitieuse du plan d'action sur les synergies entre les industries civile, spatiale et de la défense. Nous établirons également un **pôle d'innovation dans le domaine de la défense** au sein de l'Agence européenne de défense, qui travaillera en partenariat avec la Commission, afin d'accroître et de coordonner la coopération entre États membres en matière d'innovation de défense. À cet égard, nous veillerons aux synergies avec le Conseil européen de l'innovation et les actions du Fonds européen de la défense dans le domaine des technologies de rupture. La Commission, en coordination avec l'Agence européenne de défense, élaborera un programme européen d'innovation dans le domaine de la défense afin d'accélérer l'innovation en matière de sécurité et de défense pour l'UE et ses États membres.

Une **base industrielle et technologique de défense européenne innovante, compétitive et résiliente** garantissant la sécurité de l'approvisionnement ainsi que des technologies de pointe est plus importante que jamais et essentielle pour l'emploi, le commerce, l'investissement, la sécurité et la recherche dans l'UE. Le secteur européen de la défense peut également contribuer à la croissance et à une reprise économique durable après la pandémie. Nous devons faire en sorte qu'il puisse pleinement et rapidement tirer parti des cycles d'innovation dans le domaine civil et lever les obstacles existants. Nous investirons également dans les technologies à double usage. C'est essentiel, car nos concurrents stratégiques investissent rapidement dans les technologies critiques et mettent à rude épreuve nos **chaînes d'approvisionnement** et notre accès aux ressources. Alors que le paysage technologique se transforme, nos nouveaux cadres de coopération nous donnent la possibilité de ne pas reproduire la fragmentation et les inefficacités du passé et d'adopter une approche européenne dès le départ. Nous stimulerons la recherche, le développement technologique et l'innovation et réduirons nos dépendances stratégiques en matière de technologies critiques et de chaînes de valeur. La feuille de route sur les technologies critiques pour la sécurité et la défense de la Commission européenne propose une méthodologie pour relever ces défis grâce à une coopération plus étroite entre l'UE et les États membres. Cela pourrait également contribuer à renforcer la résilience de l'économie et des chaînes d'approvisionnement européennes, conformément à la stratégie "Global Gateway" de l'UE.

Investir dans l'innovation et mieux utiliser la technologie civile dans la défense est essentiel pour renforcer notre **souveraineté technologique**, réduire les dépendances stratégiques et préserver la propriété intellectuelle dans l'UE. Grâce à l'observatoire des technologies critiques, nous continuerons à suivre et à repérer ces dépendances stratégiques dans le secteur de la sécurité et de la défense. Le plan d'action de l'AED sur les technologies émergentes et de rupture contribuera également à ces efforts. Nous favoriserons également les synergies entre les activités de recherche et d'innovation menées dans les domaines civil, spatial et de la défense, et investirons dans les technologies critiques et émergentes et l'innovation pour la sécurité et la défense. Renforcer la résilience de nos chaînes d'approvisionnement et l'accès des entreprises aux financements privés sera indispensable pour notre base industrielle et technologique de défense européenne. La Banque européenne d'investissement devrait également utiliser tous ses instruments pour contribuer à cet effort. Il est tout aussi important de veiller à ce que les politiques horizontales de l'UE, telles que les initiatives en matière de finance durable, restent cohérentes avec les efforts déployés par l'Union européenne pour faciliter **l'accès suffisant** de l'industrie européenne de la défense **au financement et à l'investissement publics et privés**. Il demeure essentiel de recourir pleinement au cadre de l'Union et aux mécanismes nationaux pour le **filtrage des investissements directs étrangers** afin de recenser et d'atténuer les risques pour la sécurité et l'ordre public, y compris en ce qui concerne les investissements dans le secteur de la défense. Nous examinerons d'autres propositions visant à atténuer les risques pour les entreprises qui produisent des technologies et des produits critiques et sont confrontées à des acquisitions, en dehors de l'UE. Des mécanismes nationaux de filtrage devraient être en place dans tous les États membres dès que possible. En outre, les outils permettant de contrecarrer les mesures extraterritoriales étrangères et les tentatives de contrainte économique ayant une incidence sur les intérêts stratégique et l'industrie de l'UE devraient être encore renforcés. Dans le domaine de la cybersécurité, nous allons rapidement rendre opérationnel le Centre de compétences européen en matière de cybersécurité afin de développer un **écosystème industriel et technologique** européen solide pour le cyberspace, de soutenir les entreprises spécialisées dans la cybersécurité et d'accroître encore les ressources et les compétences en matière de cybersécurité et de cyberdéfense au niveau de l'UE.

Le développement de **technologies émergentes et de rupture** est essentiel au maintien d'un avantage militaire, notamment grâce au budget alloué au titre du Fonds européen de la défense. Nos concurrents utilisent de plus en plus des données et des technologies stratégiques sans respecter les **normes et réglementations internationales** existantes. Nous devons donc mieux analyser les tendances et dépendances en matière de technologies émergentes et de rupture et la manière dont elles sont de plus en plus utilisées par des concurrents stratégiques. À cet effet, l'observatoire des technologies critiques de la Commission nous permettra de coordonner notre action et de parvenir à une compréhension complète des dépendances critiques, dans des domaines tels que les semi-conducteurs, les technologies de l'informatique en nuage et de pointe, l'informatique quantique et l'intelligence artificielle. À cet égard, nous nous appuyerons également sur les travaux de l'AED concernant les principales activités stratégiques. Nous atténuerons les risques pour la sécurité de l'approvisionnement et intensifierons collectivement nos efforts en investissant ensemble dans des technologies cruciales pour la sécurité et la défense et en protégeant ces technologies. Nous travaillerons avec tous les partenaires pour promouvoir les normes éthiques et juridiques applicables. À cet égard, notre coopération dans le cadre des Nations unies sera essentielle, en particulier lors de la définition et de l'application des normes communes visées dans la Convention sur l'emploi de certaines armes conventionnelles.

Enfin, nous devons tirer parti de l'innovation pour améliorer **l'efficacité énergétique** du secteur de la défense, y compris les missions et opérations PSDC, sans réduire l'efficacité opérationnelle. Nous élaborerons des critères de référence communs et des normes communes pour accroître l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et la résilience des infrastructures critiques liées à la défense. Une attention particulière sera accordée à l'innovation et aux normes qui peuvent contribuer à réduire l'empreinte environnementale des forces armées et à créer des possibilités de réutilisation de composants précieux et de matériaux rares.

Objectifs

Nous augmenterons considérablement nos dépenses de défense pour répondre à notre ambition collective de combler les insuffisances critiques en matière de capacités militaires et civiles. Nous renforcerons également notre base industrielle et technologique de défense européenne dans l'ensemble de l'Union, ce qui garantira aussi la participation transfrontière des petites et moyennes entreprises. Conformément aux engagements contraignants pris dans le cadre de la coopération structurée permanente, les dépenses consacrées à la défense seront régulièrement augmentées en termes réels pour répondre à notre ambition collective dans le domaine de la défense. À l'avenir, nous poursuivrons l'accroissement et la mobilisation des investissements collaboratifs dans le domaine de la défense au niveau de l'UE, y compris la recherche et la technologie, par l'intermédiaire du Fonds européen de la défense². Nous investirons dans les technologies critiques et émergentes et l'innovation, réduirons nos dépendances stratégiques, sécuriserons les chaînes d'approvisionnement et renforcerons la protection de notre propriété intellectuelle. En outre, nous coopérerons avec des partenaires partageant les mêmes valeurs partout dans le monde, sur une base réciproque, afin d'accroître les avantages mutuels.

Dépenses de défense

- D'ici la mi-2022, dans le plein respect des prérogatives nationales et en cohérence avec nos engagements, y compris ceux pris au sein d'autres organisations, nous échangerons sur nos **objectifs nationaux en ce qui concerne l'augmentation des dépenses de défense et l'amélioration de leur qualité** pour répondre à nos besoins en matière de sécurité, maximiser la production, accroître l'interopérabilité et tirer pleinement parti des économies d'échelle, y compris au moyen d'une approche européenne coordonnée et collaborative et de la pleine utilisation des outils de l'UE.
- Nous invitons la Commission, en coordination avec l'Agence européenne de défense, à présenter une **analyse des déficits d'investissement dans la défense** d'ici la mi-mai et à proposer toute initiative supplémentaire nécessaire pour renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne.
- La Commission **élaborera des mesures incitatives supplémentaires** afin de favoriser les investissements collaboratifs des États membres dans les capacités de défense stratégiques, notamment celles qui doivent être développées et/ou faire l'objet d'une acquisition conjointe dans les cadres de coopération de l'Union européenne, et fera état, dans le rapport annuel sur le marché unique, des évolutions, des obstacles et des possibilités en ce qui concerne les projets multinationaux de renforcement des capacités de défense.

Développement des capacités

- D'ici à 2023, nous **réviserons notre processus de l'objectif global** et rapprocherons le développement des capacités militaires des besoins opérationnels, ce qui constituera une contribution essentielle au plan de développement des capacités. Des éléments de planification stratégique détaillés nécessaires pour adapter les scénarios de planification des capacités seront élaborés d'ici la mi-2022.
- À partir de 2022, des **réunions annuelles des ministres de la défense sur les initiatives de défense de l'UE axées sur le développement des capacités** seront organisées et présidées par le haut représentant/vice-président de la Commission/chef de l'Agence européenne de défense, en tirant pleinement parti des formats existants.

² Cela se fera sans préjudice du prochain cadre financier pluriannuel de l'UE.

- D'ici à 2024, un **processus de développement des capacités civiles** sera mis en place afin d'évaluer les besoins en capacités, de définir les exigences, de procéder à une analyse des insuffisances et d'examiner périodiquement les progrès réalisés conformément au nouveau pacte en matière de PSDC civile.

Capacités stratégiques

- Nous nous engageons à utiliser nos initiatives de défense de l'UE pour réduire de manière substantielle, d'ici 2025, les insuffisances critiques en **moyens stratégiques**, en particulier en ce qui concerne la capacité de déploiement rapide de l'UE, comme le transport aérien stratégique, les moyens de communication spatiale, les capacités amphibies, les moyens médicaux, ainsi que les capacités de cyberdéfense et de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.
- Au cours de cette décennie et au-delà, nous ferons porter nos efforts en matière de développement des capacités sur les capacités de nouvelle génération dans tous les domaines, y compris au niveau des systèmes et des sous-systèmes dans les domaines prioritaires définis dans le cadre de l'examen annuel coordonné en matière de défense, en particulier:
 - dans le **domaine terrestre**, nous moderniserons les systèmes fantassins en tant qu'élément fondamental de la protection des forces individuelles et de l'efficacité opérationnelle dans tous les types d'opérations, et nous développerons un système de chars de combat en tant que capacité de nouvelle génération pour l'Union dans les opérations conventionnelles de haute intensité ainsi que de gestion de crises;
 - dans le **domaine maritime**, en vue de renforcer l'appréciation de la situation maritime et la protection des forces, nous remplacerons les patrouilleurs côtiers et de haute mer en développant des plateformes navales de pointe mises en réseau numériquement, y compris des plateformes navales sans équipage;
 - dans le **domaine aérien**, nous développerons des systèmes de combat du futur en tant que capacité de nouvelle génération et pleinement interopérable pour garantir un avantage aérien. Ces systèmes seront complétés par des systèmes de lutte antidrones et contribueront à établir une norme européenne en matière de capacités concernant les dénis d'accès et interdictions de zone;
 - dans le **domaine spatial**, nous mettrons au point de nouveaux capteurs et de nouvelles plateformes pour l'observation de la Terre depuis l'espace, ainsi que des technologies pour la connaissance de la situation spatiale et des services de communication basés dans l'espace;
 - dans le **domaine du cyberspace**, nous intensifierons nos efforts pour renforcer et relier nos capacités afin d'apporter la résilience et la capacité à agir nécessaires dans tous les domaines, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement de la mobilité militaire, qui constitue un moyen essentiel.
- D'ici 2023, afin de préserver l'aptitude au développement de capacités en Europe, nous prendrons des mesures pour promouvoir et faciliter l'**accès aux financements privés** pour l'industrie de la défense, notamment en faisant le meilleur usage des possibilités offertes par la Banque européenne d'investissement.

- Nous élaborerons de nouvelles mesures d'incitation afin d'encourager les investissements collaboratifs des États membres dans des **projets conjoints** et dans **l'acquisition conjointe** de capacités de défense qui sont développées de manière collaborative au sein de l'UE. Cela inclut notamment:
 - d'ici au début de 2023, des travaux sur une proposition de la Commission qui permettrait une **exonération de la TVA** afin de soutenir l'acquisition et la propriété conjointes de capacités de défense développées de manière collaborative au sein de l'UE;
 - d'ici la mi-2023, des travaux sur les propositions à venir concernant de **nouvelles solutions de financement** visant à faciliter l'acquisition conjointe par les États membres de capacités stratégiques de défense de l'UE;
 - à la suite de l'évaluation intermédiaire du FED, des travaux sur une éventuelle modification du règlement relatif au Fonds européen de la défense afin d'adapter et de renforcer le **système de bonus du FED** lorsque les États membres s'engagent à acquérir et/ou à détenir conjointement les capacités de défense en cours de développement.

Technologies et dépendances stratégiques en matière de sécurité et de défense

- En 2022, nous établirons un **pôle d'innovation dans le domaine de la défense** au sein de l'Agence européenne de défense, qui travaillera en partenariat avec la Commission afin d'exploiter les synergies avec ses axes de travail connexes, y compris le programme européen d'innovation dans le domaine de la défense. Les paramètres de ce pôle seront définis dans le cadre de l'Agence européenne de défense.
- À partir de 2022, nous continuerons de recenser les dépendances stratégiques dans le secteur de la défense avec l'aide de l'**observatoire des technologies critiques** et agirons pour les réduire en mobilisant les instruments et politiques de l'UE et des États membres et en examinant toute insuffisance qu'ils pourraient comporter. Nous collaborerons avec la Commission et l'AED à l'élaboration, d'emblée, d'une approche stratégique coordonnée à l'échelle de l'UE en ce qui concerne les technologies critiques pertinentes pour la sécurité et la défense. À cet égard, nous nous appuierons également sur les travaux de l'AED concernant les principales activités stratégiques. Nous continuerons d'utiliser le **cadre de l'UE pour le filtrage des investissements directs étrangers** au cas où un investissement dans le secteur de la défense de l'UE constitue une menace pour la sécurité ou l'ordre public. Nous examinerons d'autres propositions visant à atténuer ces risques pour le secteur de la défense de l'UE.
- À partir de 2022, nous stimulerons davantage la recherche, le développement technologique et l'innovation dans l'ensemble de l'UE et réduirons notre **dépendance stratégique** en matière de technologies et de chaînes de valeur critiques pour la sécurité et la défense, sur la base de l'agenda de recherche stratégique général de l'AED et de la feuille de route sur les technologies critiques pour la sécurité et la défense proposée par la Commission.
- En 2023, nous évaluerons, avec la Commission, le risque pour nos **chaînes d'approvisionnement des infrastructures critiques**, en particulier dans le domaine numérique, afin de mieux protéger les intérêts de l'UE en matière de sécurité et de défense.

5. COOPÉRER

Les partenariats sont un instrument essentiel pour soutenir l'ambition qu'a l'UE d'être un acteur stratégique mondial. Les partenaires tireront également parti d'une UE plus forte et plus capable en matière de sécurité et de défense. Ils peuvent nous aider à **défendre l'ordre international fondé sur des règles et un multilatéralisme effectif**, articulés autour des Nations unies, à établir des normes internationales et à contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde entier. Nous soutiendrons des partenariats sur mesure là où ils sont **mutuellement avantageux**, servent les intérêts de l'UE et portent nos valeurs, en particulier lorsqu'il existe un engagement commun en faveur d'une approche intégrée des conflits et des crises, du renforcement des capacités et de la résilience. Un alignement étroit sur les questions liées à la PESC, en particulier celles où des intérêts communs sont en jeu, est également essentiel à cet égard. Nous coopérons de longue date avec nos **partenaires** et nous recherchons activement leur participation aux missions et opérations PSDC civiles et militaires.

Il est primordial que nos partenariats stratégiques réalisent leur potentiel et que nous prenions en considération les profondes mutations qui s'opèrent à l'heure actuelle en matière de sécurité. Nous continuerons d'investir dans la **résilience des partenaires** dans les États voisins et au-delà, en particulier grâce aux instruments plus larges de l'Union pour la paix, la sécurité, le voisinage, le développement et la coopération.

Partenaires multilatéraux et régionaux

Le partenariat stratégique de l'UE avec l'OTAN est essentiel pour notre sécurité euro-atlantique, comme on peut le constater, une fois de plus, dans le contexte de l'agression militaire commise par la Russie contre l'Ukraine en 2022. L'UE reste pleinement résolue à renforcer encore ce partenariat clé afin également de renforcer le lien transatlantique. Sur la base des progrès sans précédent réalisés depuis 2016 en ce qui concerne le renforcement de la coopération avec l'OTAN, il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures ambitieuses et concrètes pour mettre en place des ripostes communes face aux menaces et aux défis communs existants et nouveaux. Les déclarations conjointes signées en 2016 et 2018 constituent les principaux piliers de cette coopération. Dans l'esprit de ces déclarations conjointes et sur la base des principes d'inclusion, de réciprocité, d'ouverture et de transparence, ainsi que de l'autonomie décisionnelle des deux organisations, nous poursuivrons notre **coopération étroite et mutuellement avantageuse**. Nous intensifierons encore la coopération existante en ce qui concerne le dialogue politique, le partage d'informations, les opérations de gestion de crises, le renforcement des capacités militaires et la mobilité militaire. Nous approfondirons nos travaux communs sur le renforcement de la sûreté maritime et la lutte contre les menaces hybrides, y compris les activités de manipulation de l'information menées depuis l'étranger et la sécurisation du cyberspace, ainsi que la mise en œuvre du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité. Nous développerons en outre notre coopération dans le domaine des technologies émergentes et de rupture, du changement climatique et de la défense, de la résilience et de l'espace extra-atmosphérique.

Pour améliorer le **dialogue politique**, nous organiserons des réunions conjointes à haut niveau UE-OTAN plus fréquentes et plus inclusives, axées sur des questions d'intérêt stratégique. Les échanges ciblés dans le cadre de réunions conjointes régulières du Comité politique et de sécurité de l'UE et du Conseil de l'Atlantique Nord seront renforcés. Les interactions entre le personnel de l'UE et celui de l'OTAN constituent un élément essentiel de notre partenariat, mais elles peuvent être davantage renforcées par l'intensification des communications stratégiques, la coordination et/ou l'adoption de déclarations conjointes et la réalisation de visites conjointes de représentants de haut rang des deux organisations. Il convient de renforcer le dialogue et la coopération en multipliant les échanges avec l'OTAN sur l'évaluation de l'environnement sécuritaire dans différents domaines, allant de **l'appréciation commune de la situation** aux exercices de prospective. À cet égard, notre capacité à échanger des informations non classifiées et classifiées revêt une importance cruciale.

Les **exercices parallèles et coordonnés** organisés par l'UE et l'OTAN permettent d'échanger des informations et d'améliorer notre état de préparation pour répondre à des préoccupations communes en matière de sécurité, y compris les attaques hybrides complexes. Toutefois, notre approche des exercices devra évoluer pour faire face de manière plus efficace aux mutations géopolitiques et technologiques qui se produisent à l'heure actuelle. Il sera capital de mener des discussions spécifiques fondées sur des scénarios et d'intégrer davantage la **mobilité militaire** dans les exercices à venir. Le passage à des **exercices conjoints et inclusifs** constituerait un véritable vecteur de coopération accrue entre l'UE et l'OTAN et un moyen d'instaurer la confiance, d'améliorer l'interopérabilité et d'approfondir notre partenariat. Cela nécessite un partage approprié d'informations.

Afin de défendre le multilatéralisme fondé sur des règles et les principes de la charte des Nations unies, nous devons renforcer notre partenariat stratégique avec les **Nations unies**. Nous veillerons à la cohérence avec les actions des Nations unies dans le domaine de la paix et de la sécurité et soutiendrons la mise en œuvre des recommandations du rapport du Secrétaire général des Nations unies intitulé "Notre programme commun", y compris le "nouvel agenda pour la paix". Nous intensifierons considérablement notre dialogue politique avec les Nations unies à travers un engagement politique et des déclarations conjointes à haut niveau.

Dans le cadre de nos missions et opérations civiles et militaires, nous travaillons conjointement avec les Nations unies sur de nombreux théâtres, mais nous pouvons en faire davantage pour contribuer à renforcer, relier, remplacer ou compléter les tâches et missions des Nations unies. À cet égard, nous renforcerons notre partenariat stratégique avec les Nations unies en matière d'opérations de paix et de gestion de crises, y compris par la mise en œuvre du nouvel ensemble commun de priorités concernant les opérations de paix et la gestion de crises pour la période 2022-2024. Cela inclut en particulier une **coordination opérationnelle** plus poussée sur le terrain et une coopération en matière de planification d'urgence et de soutien mutuel. Nous tirerons dès lors pleinement parti de l'accord-cadre UE-Nations-unies sur l'assistance mutuelle pour nos missions et opérations respectives sur le terrain. Nous continuerons également de promouvoir le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité et renforcerons notre coopération en ce qui concerne les enfants face aux conflits armés.

Pour que l'UE et les Nations unies puissent relever les défis de demain, il est nécessaire d'adopter une approche plus dynamique en matière d'**alerte précoce, de prévention des conflits et de médiation**. Un échange structuré d'informations et, de manière conjointe, une analyse prospective, une prospective stratégique et une analyse des conflits tenant compte des questions de genre peuvent nous aider à tirer le meilleur parti de nos connaissances et de notre expertise. Cela est important si nous voulons relever les défis nouveaux et émergents tels que le changement climatique, les pandémies, le terrorisme, la criminalité organisée, les technologies émergentes et de rupture et les menaces hybrides, y compris les cyberattaques et la désinformation.

Nous renforcerons notre coopération avec l'**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe** (OSCE), notamment dans le domaine de la prévention des conflits et de la gestion de crises. Tout en développant des liens opérationnels plus étroits avec l'OSCE dans les Balkans occidentaux, dans le voisinage oriental et en Asie centrale, nous examinerons comment l'UE peut coopérer plus étroitement avec les missions sur le terrain de l'OSCE et renforcer ses relations avec le Centre de prévention des conflits de cette organisation. L'accent sera mis sur les **mesures de confiance** et le **partage d'informations** aux fins de l'alerte rapide, de la prévention des conflits, de la gestion de crises, de la gouvernance et de la réforme en matière de sécurité et de la stabilisation après un conflit. Des activités conjointes UE-OSCE, telles que la formation et l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés, peuvent faire progresser notre coopération.

Nous renforcerons encore notre coopération stratégique avec l'**Union africaine** (UA), sur la base du dialogue politique et de l'engagement opérationnel, de la Somalie à la région du Sahel. Cet objectif peut être réalisé grâce à des visites conjointes sur le terrain et à une coordination plus étroite aux niveaux de la planification et de la conduite. Nous rechercherons un partenariat plus **solide et plus équilibré** en matière de sécurité avec les partenaires africains. À cette fin, l'UE développera des liens opérationnels plus étroits avec des organisations régionales et sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le G5 Sahel, la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). En tant que garante fiable de la sécurité, l'UE intensifiera ses efforts pour soutenir les initiatives menées par l'Afrique qui contribuent à la paix et à la sécurité sur le continent africain, notamment les opérations de soutien de la paix sous conduite africaine. Dans ce contexte, nous encouragerons la mise en œuvre du cadre de conformité aux droits de l'homme de l'UA. Nous développerons les contacts entre militaires et policiers avec nos homologues africains afin d'améliorer notre appréciation de la situation. En outre, nous renforcerons la coopération trilatérale entre l'UE, les Nations unies et l'UA, et améliorerons la coordination entre les trois membres africains (A3) et les États membres de l'UE au sein du Conseil de sécurité des Nations unies.

La région indopacifique gagnant en importance, nous collaborerons avec l'**Association des nations de l'Asie du Sud-Est** (ASEAN) pour renforcer l'appréciation conjointe de la situation et l'échange d'informations sur l'extrémisme violent, les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, la cybersécurité, la sûreté maritime, la criminalité transnationale, l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe et la gestion de crises. En vue de devenir membre à part entière de la réunion élargie des ministres de la défense de l'ASEAN, nous saisirons toutes les occasions de participer à des activités d'appréciation conjointe de la situation avec l'ASEAN et de contribuer aux efforts déployés par celle-ci pour mettre en place des arrangements panasiatiques en matière de sécurité. En travaillant notamment dans le cadre du Forum régional de l'ASEAN, nous continuerons à accroître notre contribution en matière de sécurité et notre présence dans la région **indopacifique**.

Une coopération plus poussée avec d'autres organisations régionales, notamment la Ligue des États arabes (LEA) et le Conseil de coopération du Golfe (CCG), continuera également à être développée.

Partenariats bilatéraux sur mesure

Nous coopérerons de manière plus cohérente, systématique et globale avec nos **partenaires bilatéraux** partout dans le monde, notamment en tirant pleinement parti de notre réseau de conseillers militaires et d'experts en matière de lutte contre le terrorisme au sein des délégations de l'UE et en le renforçant. Nous continuerons à mettre en place des **partenariats sur mesure** sur la base de valeurs et d'intérêts communs, tout en tenant compte de l'intensité et des caractéristiques spécifiques de nos relations existantes. À cette fin, nous intégrerons les questions de sécurité et de défense de manière plus systématique dans nos dialogues politiques avec les partenaires. En outre, nous organiserons tous les deux ans un **forum de l'UE sur les partenariats en matière de sécurité et de défense** afin de réunir nos partenaires. Ce forum sera l'occasion de débattre à un haut niveau politique de questions thématiques et d'actualité liées à la sécurité et à la défense. Il permettra à l'Union européenne de rapprocher ses partenaires et de présenter leur soutien à la contribution de l'Union à la paix et à la sécurité internationales et aux défis auxquels nous sommes confrontés. L'objectif est de renforcer les partenariats en suscitant un sentiment d'œuvrer pour une cause commune. Cela contribuera à accroître l'efficacité des efforts internationaux coordonnés, tout en renforçant la crédibilité et la légitimité de l'action de l'UE.

Notre partenariat avec les **États-Unis** revêt une importance stratégique et nous devons approfondir notre coopération en matière de sécurité et de défense d'une manière mutuellement avantageuse. Nous travaillons déjà avec les États-Unis dans un large éventail de domaines de la politique de sécurité et de défense et sur le terrain. Mais nous devons mettre à profit la dynamique imprimée par la déclaration du sommet UE-États-Unis de juin 2021. Le **dialogue stratégique spécifique sur la sécurité et la défense** entre l'UE et les États-Unis constitue une étape importante dans la consolidation du partenariat transatlantique. Il encouragera une coopération plus étroite et mutuellement avantageuse dans des domaines tels que les initiatives respectives en matière de sécurité et de défense, le désarmement et la non-prolifération, les effets des technologies émergentes et de rupture, le changement climatique et la défense, la cyberdéfense, la mobilité militaire, la lutte contre les menaces hybrides, y compris les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, la gestion de crises et les relations avec les concurrents stratégiques.

Nous approfondirons nos relations constructives avec **la Norvège**, en tant que partenaire qui nous est le plus étroitement associé en vertu de l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), ainsi qu'avec **le Canada**, avec lequel notre coopération de longue date en matière de sécurité et de défense témoigne de notre engagement commun en faveur de la paix et de la sécurité. Nous attachons une grande importance aux dialogues consacrés à la sécurité et à la défense menés avec ces partenaires et d'autres partenaires partageant les mêmes valeurs. Nous restons ouverts à une coopération large et ambitieuse en matière de sécurité et de défense avec le **Royaume-Uni**.

Avec la **Turquie**, pays contribuant aux missions et opérations PSDC, nous continuerons à coopérer dans des domaines d'intérêt commun. Nous restons déterminés à mettre en place un partenariat mutuellement avantageux, mais cela nécessite un engagement équivalent de la part de la Turquie afin de progresser sur la voie de la coopération et d'une désescalade durable et de répondre aux préoccupations de l'UE, conformément à la déclaration des membres du Conseil européen du 25 mars 2021.

Nous demeurons résolus à améliorer la résilience des sociétés et des processus démocratiques, des institutions politiques et des infrastructures critiques dans les **Balkans occidentaux**, ainsi qu'à renforcer la cybersécurité, à lutter contre la désinformation et à soutenir les efforts de lutte contre le terrorisme dans la région. Pour contribuer au renforcement des capacités civiles et militaires et de la résilience dans la région, il est primordial de collaborer étroitement avec les Nations unies, l'OTAN et l'OSCE. Nous saluons les contributions régulières que nos partenaires des Balkans occidentaux ont apportées à nos missions et opérations PSDC.

Compte tenu de la menace qui pèse sur la souveraineté, la stabilité, l'intégrité territoriale et la gouvernance de nos partenaires orientaux, nous intensifierons notre coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense en vue de renforcer leur résilience. Nous continuerons, avec nos partenaires internationaux, d'apporter notre appui à l'Ukraine et à sa population, y compris par un soutien supplémentaire sur le plan politique, financier, humanitaire et logistique. Les défis auxquels la Géorgie et la République de Moldavie sont confrontées, notamment les ingérences hostiles de la Russie et le recours massif à des instruments militaires et des tactiques hybrides, compromettent leur stabilité et leurs processus démocratiques et ont des répercussions directes sur notre propre sécurité. Nous continuerons donc de coopérer étroitement avec ces pays et réaffirmons notre soutien sans faille et notre attachement à leur souveraineté et à leur intégrité territoriale. Les dialogues spécifiques et la coopération avec l'Ukraine, la Géorgie et la République de Moldavie, partenaires proches de l'UE, seront renforcés, en particulier dans des domaines tels que la lutte contre les menaces hybrides, la désinformation et la cybersécurité. Nous nous félicitons de leurs contributions à nos missions et opérations PSDC. Nous aiderons également nos partenaires orientaux à renforcer la résilience au moyen de différents outils, notamment des mesures d'assistance.

Dans le **voisinage méridional**, les défis mondiaux et régionaux ont accru et mis en évidence notre interdépendance mutuelle et la nécessité d'établir des partenariats plus étroits en matière de sécurité et de défense. Nous soulignons en particulier que le terrorisme, l'extrémisme violent, la radicalisation, les menaces informatiques et hybrides ainsi que la criminalité organisée et les défis croissants liés à la migration irrégulière sont des menaces majeures qui touchent les deux rives de la Méditerranée et sont souvent imbriquées. Dans ce contexte, nous proposerons des ensembles de mesures plus complets en matière de sécurité aux partenaires du voisinage méridional prêts à approfondir la coopération sur une série de questions, y compris la coopération opérationnelle. Nous soulignons également la nécessité d'accroître l'investissement de l'UE dans la paix et la stabilité au Moyen-Orient et dans le Golfe.

Le renforcement de la sécurité de nos **partenaires africains** demeure l'une de nos principales priorités. Nous aurons recours à l'ensemble des instruments de sécurité et de défense de l'UE, en particulier les missions et opérations militaires et civiles, les programmes de paix et de stabilisation, les mesures d'assistance et le soutien financier. Cela est d'autant plus important que nous assistons à une présence croissante de nos concurrents stratégiques du Sahel à la Corne de l'Afrique. Nous nous efforcerons d'établir des dialogues et une coopération en matière de sécurité et de défense avec les partenaires africains sur ces questions. Nous allons mieux lier l'aide militaire aux réformes structurelles, y compris la gestion des ressources humaines, ainsi qu'au renforcement des capacités civiles et à la réforme du secteur de la sécurité. Nous aiderons nos partenaires à renforcer leur résilience face aux menaces conventionnelles ainsi qu'aux menaces hybrides, à la désinformation et aux cyberattaques, et face au changement climatique. Nous chercherons à faire participer des partenaires compétents en Afrique à nos missions et opérations PSDC ainsi qu'à accroître notre soutien aux efforts qu'ils déploient contre l'instabilité et le terrorisme.

Dans le cadre de la stratégie de l'UE pour la région indopacifique, nous nous efforcerons de promouvoir une architecture de sécurité régionale ouverte et fondée sur des règles, notamment des voies de communication maritimes sûres, un renforcement des capacités ainsi qu'une présence navale renforcée dans la **région indopacifique**. Nous avons déjà des consultations constructives en matière de sécurité et de défense et une coopération en matière de sécurité avec des pays de la région indopacifique tels que le Japon, la République de Corée, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan et le Viêt Nam. Nous sommes déterminés à travailler avec des partenaires partageant les mêmes valeurs dans le cadre d'une coopération opérationnelle sur le terrain, en particulier lorsque ces efforts soutiennent les structures et initiatives régionales de paix et de sécurité. L'UE a mené une série d'**exercices navals conjoints et d'escales**, en dernier lieu avec le Japon, la République de Corée, Djibouti et l'Inde. Ces exercices réels deviendront une pratique courante et nous aideront à faire en sorte que la région indopacifique soit sûre et ouverte. Nous poursuivrons le dialogue et les consultations avec la Chine lorsque cela relève de nos intérêts, en particulier sur des questions telles que le respect du droit international de la mer, un règlement pacifique des différends et un ordre international fondé sur des règles et les droits de l'homme.

Nous devons approfondir notre partenariat avec l'**Amérique latine**, en nous appuyant sur le dialogue spécifique en matière de sécurité et de défense mené avec la Colombie et le Chili. Reconnaissant que les partenaires d'Amérique latine ont contribué aux missions et opérations PSDC, nous pouvons collectivement faire davantage pour les aider à lutter contre les menaces hybrides, les cyberattaques et la criminalité organisée, ainsi qu'à participer à un dialogue et des actions en matière de climat, de sécurité et de sûreté maritime. Notre objectif est également de promouvoir davantage la participation des pays d'Amérique latine aux efforts de l'UE en matière de sécurité et de défense.

Une **approche plus adaptée et plus intégrée du renforcement des capacités** des partenaires sera adoptée. Il pourrait s'agir, en particulier dans les situations de gestion de crises, de former, de conseiller, d'encadrer et d'équiper les forces armées et les forces de sécurité des partenaires. Si l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale demeure le principal instrument financier pour soutenir la sécurité et la stabilité à l'étranger et s'il devrait être utilisé autant que possible, la **facilité européenne pour la paix** renforcera nos efforts visant à contribuer au renforcement des capacités de défense, en complément des efforts de gestion de crises que nous déployons dans le cadre de la PSDC. Nous devons également mieux lier l'aide militaire au renforcement des capacités civiles, à la réforme du secteur de la sécurité, à la gouvernance, au respect de l'État de droit, du droit international et des droits de l'homme, au contrôle démocratique et à la capacité de réaction face aux menaces hybrides, à la désinformation et aux cyberattaques. La coordination avec les programmes et instruments de la Commission sera cruciale pour la réussite de nos actions.

Nous saluons **les contributions** de tous nos partenaires à nos missions et opérations PSDC et encourageons ceux-ci à affecter davantage de personnel et de capacités à nos missions et opérations dans le cadre d'un effort mutuel pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. À cette fin, nous aiderons nos partenaires à renforcer leur capacité à contribuer aux missions et opérations PSDC. En 2021, nous avons déjà amélioré les modalités de participation d'États tiers aux missions et opérations PSDC en assurant un meilleur niveau d'échange d'informations à toutes les étapes de la planification.

Objectifs

Notre objectif est d'approfondir notre coopération avec nos partenaires et d'adapter davantage nos cadres de partenariat. Nous maintiendrons et approfondirons nos dialogues en matière de sécurité et de défense, notre appréciation conjointe de la situation et nos formations et exercices conjoints. Nous coopérerons avec nos partenaires pour lutter contre les menaces hybrides, la désinformation et les cyberattaques. Notre approche répondra également aux besoins des partenaires en matière de renforcement des capacités et de soutien.

Niveau multilatéral

- À partir de 2022, dans le prolongement des déclarations conjointes, nous renforcerons, approfondirons et développerons encore notre partenariat stratégique, notre dialogue politique et notre coopération avec l'**OTAN** dans tous les domaines d'interaction convenus, y compris les nouveaux axes de travail majeurs comme la résilience, les technologies de rupture émergentes, le climat et la défense ainsi que l'espace extra-atmosphérique.
- À partir de 2022, nous mettrons en œuvre le nouvel ensemble commun de priorités pour la **coopération entre l'UE et les Nations unies (2022-2024)** et, en particulier, nous mènerons de manière conjointe une analyse prospective, une prospective stratégique et une analyse des conflits tenant compte des questions de genre et renforcerons encore notre coordination et coopération aux niveaux politique et opérationnel, ainsi que notre échange d'informations, y compris par la fourniture d'images satellitaires via le Centre satellitaire de l'UE.
- En 2022, nous organiserons à Bruxelles le premier **forum biennal sur les partenariats en matière de sécurité et de défense**, qui réunira des partenaires multilatéraux, régionaux et bilatéraux, à l'invitation du haut représentant.

Niveau régional

- À partir de 2022, nous approfondirons le dialogue politique et renforcerons la coopération avec l'**OSCE**, l'**Union africaine** et l'**ASEAN** dans des domaines tels que la prévention des conflits, l'appréciation commune de la situation et la résilience. En outre:

- nous nous emploierons à élaborer une feuille de route commune spécifique avec l'**OSCE** en matière de prévention des conflits et de gestion de crises, assortie d'actions régionales et thématiques concrètes;
- Renouveler et renforcer notre coopération avec l'Union africaine, dans le prolongement du sommet UE-UA de février 2022. Nous approfondirons en particulier notre soutien en faveur de formations, d'un renforcement des capacités et d'équipements adéquats, ainsi qu'au renforcement et à l'intensification d'opérations autonomes de maintien de la paix sous conduite africaine, y compris au travers de missions et de mesures d'assistance de l'UE, ainsi que du renforcement des capacités des services répressifs. Nous nous efforcerons de mener des visites conjointes sur le terrain avec l'**Union africaine** et nous rechercherons une coordination plus étroite aux niveaux de la planification et de la conduite opérationnelles; nous intensifierons également la coopération trilatérale UE-UA-ONU.

Niveau bilatéral

- Nous viserons une coopération plus étroite et mutuellement avantageuse avec les **États-Unis**. À partir de 2022, nous avancerons au moyen d'un dialogue consacré à la sécurité et à la défense, sur la base de la déclaration adoptée lors du sommet de juin 2021.
- Nous approfondirons notre coopération avec **la Norvège et le Canada**, sur la base des dialogues existants. Nous restons ouverts à un dialogue avec le **Royaume-Uni** en matière de sécurité et de défense.
- Nous renforcerons les dialogues en matière de sécurité et de défense avec nos partenaires des **Balkans occidentaux**, nos **voisinages oriental et méridional**, la région **indopacifique** et **l'Amérique latine**. En outre, en particulier:
 - nous intensifierons notre coopération en matière de sécurité et de défense avec les **partenaires orientaux** en vue de renforcer leur résilience, notamment face aux attaques hybrides et aux menaces informatiques, ainsi que le soutien sur mesure et le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité et de la défense;
 - nous soutiendrons les efforts visant à renforcer la résilience de nos partenaires des **Balkans occidentaux**;
 - nous proposerons des ensembles de mesures plus complets en matière de sécurité aux partenaires du **voisinage méridional**;
 - nous nous efforcerons d'associer davantage les **partenaires africains** à nos efforts en matière de sécurité et de défense sur le continent et de soutenir les initiatives menées par l'Afrique contribuant à la paix et à la sécurité, en particulier les opérations de maintien de la paix sous conduite africaine, dans le prolongement du sommet UE-UA de 2022;
 - nous mènerons, d'ici à 2023, des exercices maritimes réels avec des partenaires dans la **région indopacifique**, outre des escales et des patrouilles plus fréquentes dans l'UE.
- En complément de nos efforts en matière de gestion de crises, nous tirerons pleinement parti de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale et d'autres programmes pertinents de l'UE, et nous augmenterons le recours à la facilité européenne pour la paix pour intensifier le renforcement des capacités, **former et équiper** nos partenaires en Afrique, dans notre voisinage oriental et méridional ainsi que dans les Balkans occidentaux, et pour renforcer leur résilience face aux menaces hybrides.
- Pour intensifier nos efforts diplomatiques internationaux dans le domaine de la sécurité et de la défense, nous renforcerons le réseau de **conseillers militaires** et d'**experts en matière de lutte contre le terrorisme** au sein des délégations de l'UE.

6. CONCLUSION

Le monde auquel nous sommes confrontés évolue rapidement et radicalement. Une guerre majeure a éclaté en Europe. Au nom de l'Union européenne, nous prenons des mesures immédiates et sans précédent. Nous défendons l'ordre de sécurité européen et mondial avec nos partenaires. Et nous renforçons notre posture géopolitique.

La présente boussole stratégique précise la manière dont l'Union européenne et ses États membres **renforceront notre sécurité et notre défense**. Au cours de la prochaine décennie, nous accomplirons un saut quantique pour devenir un garant de la sécurité plus affirmé et plus déterminé, mieux préparé à faire face aux menaces et aux défis d'aujourd'hui et de demain. Notre capacité à effectuer des déploiements, mener des exercices et planifier ensemble est au cœur de notre ambition. En outre, nous devons être plus résilients face aux menaces hybrides, aux cyberattaques et aux risques liés au climat, aux catastrophes naturelles et aux pandémies. Il nous faut sécuriser notre accès aux domaines stratégiques. Nous devons investir davantage et mieux. Des investissements plus ciblés et mieux coordonnés dans des capacités et des mécanismes de défense innovants renforceront notre capacité à agir et atténueront les dépendances stratégiques indésirables. Et des partenariats renforcés augmenteront notre sécurité. En allant de l'avant, nous devons aussi assurer des synergies avec les travaux menés dans le cadre de l'union de la sécurité, ainsi qu'avec d'autres politiques et initiatives pertinentes de la Commission.

Les actions exposées en détail dans la présente boussole stratégique sont ambitieuses, mais réalisables avec un engagement politique soutenu. La présente boussole fournit une **perspective stratégique** et précise les outils et initiatives nécessaires pour assurer une action plus rapide, plus décisive et plus vigoureuse de l'UE. En dépit des progrès importants réalisés ces dernières années, l'UE est collectivement sous-équipée pour faire face à l'ensemble des menaces et des défis auxquels elle est confrontée. Compte tenu des défis actuels en matière de sécurité, nous devons rapidement changer cet état de fait et réduire l'écart qui existe entre nos aspirations et nos actions.

Le haut représentant, en concertation avec la Commission et l'Agence européenne de défense, présentera un rapport annuel sur les progrès accomplis, qui servira de base à une réunion du Conseil européen pour fournir les orientations politiques en ce qui concerne nos efforts. Sur la base de l'analyse révisée de la menace en 2025 et compte tenu de la réalisation des principaux objectifs prévus, le haut représentant présentera des propositions portant sur une éventuelle **révision de la présente boussole stratégique**. Ensemble, nous mettrons en œuvre nos objectifs communs en matière de sécurité et de défense afin de bâtir une Union européenne qui protège ses citoyens, ses valeurs et ses intérêts et qui contribue à la paix et à la sécurité internationales.